

09417

**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL**

O.M.V.S.

HAUT COMMISSARIAT

RAPPORT D'ACTIVITES 1992

**du Haut-Commissariat et des structures
provisoires d'exploitation des Barrages**

ER/HC/92-126

DAKAR, DECEMBRE 1992

TIME

SOMMAIRE RECAPITULATIF

INTRODUCTION

A. - INFRASTRUCTURES REGIONALES

B. - DEVELOPPEMENT ET COORDINATION

C. - INVESTISSEMENT ET DETTES

D. - COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

E. - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

F. - DOCUMENTATION ET ARCHIVES

G. - STRUCTURES D'EXPLOITATION DES BARRAGES

CONCLUSION

SOMMAIRE

A. INFRASTRUCTURES REGIONALES

I. PROJET ENERGIE

I.1. Lignes d'interconnexion de la centrale de Manantali aux réseaux nationau des Etats..

I.1.1. Rappel

I.1.2. Etat d'exécution

I.2. Centrale hydroélectrique de Manantali

I.2.1. Rappel

I.2.2. Etat d'exécution

II. PROJETS PORTS, VOIE NAVIGABLE ET ROUTIER

II.1. Projet Navigation

II.1.1. Rappel

II.1.2. Etat d'exécution du programme 1992

II.2. Projets routiers

Revêtement route d'accès à Manantali

Revêtement route d'accès à Diama -
route de liaison Diama - Rosso

III. ENDIGUEMENTS DU BARRAGE DE DIAMA

III.1. Endiguement rive droite

III.2. Réhabilitation de la digue rive gauche

IV. PROJETS D'HYDROLOGIE, D'HYDROGEOLOGIE ET DE CARTOGRAPHIE

IV.1. Projet de Prévision des débits de gestion des ouvrages communs de l'OMVS

IV.1.1. Rappel des objectifs du programme 1992

IV.1.2. Etat d'exécution du programme 1992

IV.2. Bulletins d'informations hydrologiques de l'OMVS

Rappel des objectifs du programme 1992

Etat d'exécution du programme 1992

IV.3. Etude du plan d'alerte de l'OMVS

IV.3.1 Rappel

IV.3.2 Etat d'exécution de l'étude

IV.4. Projet d'hydrogéologie

- IV.4.1. Rappel des objectifs du programme 1992**
- IV.4.2. Etat d'exécution**

IV.5. Cartographie

- IV.5.1. Rappel des objectifs**
- IV.5.2. Etat d'exécution**

V. DEGRADATIONS DE LA PROTECTION DU PAREMENT AMONT (RIP-RAP) DU BARRAGE DE MANANTALI

B. DEVELOPPEMENT ET COORDINATION

I. SUIVI DES ETUDES GENERALES

I.1. Etudes en cours de réalisation

- I.1.1. Etude macro-économique d'un programme de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal**
- I.1.2. Plan directeur de la Haute-Vallée**
- I.1.3. Plan directeur de la santé**

I.2. Etudes en cours de préparation

- I.2.1. Etude du plan directeur minier, industriel et énergétique**
- I.2.2. Etude sur la protection de l'environnement et la présentation des écosystèmes dans le bassin**
- I.2.3. Etude sur la promotion de la diversification des activités agricoles et des techniques de production**

II. SUIVI-EVALUATION

- II.1. Transfert de la banque de données et du système de collecte des données primaires**
- II.2. Traitement des données relatives aux années 1990/1991**
- II.3. Redynamisation du système de pilotage du développement du bassin du fleuve Sénégal**

II.4. Télédétection

III. ACTIVITES DIVERSES

- III.1. Préparation du colloque 1992 OMVS/acteurs du développement/bailleurs de fonds sur le bilan et perspectives d'un développement durable dans le bassin du fleuve Sénégal**

III.2. Utilisation de reliquats pour le développement agricole

III.3. Formation des cadres de l'OMVS et des experts nationaux

III.4. Coopération interdépartementale

C. INVESTISSEMENT ET DETTES

I. INTRODUCTION

II. GESTION FINANCIERE DES PROJETS EN COURS D'EXECUTION

II.1. Endiguements Rive Droite

II.1.1. Travaux

II.1.2. Travaux complémentaires

II.1.3. Supervision

II.2. Endiguements Rive Gauche

II.3. Equipements Electromécaniques de Manantali

II.3.1. Supervision

II.3.2. Assistance à l'exploitation de l'ouvrage

II.3.3. Assistance à l'entretien et à la formation

II.4. Etude macro-économique d'un programme de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal

II.5. Etude d'actualisation du Projet Navigation

II.6. Etude d'ordonnancement du Projet Energie

II.7. Etude du plan d'alerte

III. POURSUITE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE SUR PLACE DES FINANCEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE DU RESTE DU PROGRAMME

III.1. Besoins en financement

III.1.1. Endiguement Rive Droite de Diama

III.1.2. Revêtement route d'accès à Manantali

III.1.3. Energie

III.1.4. Navigation

III.2. Etat des recherches de financement

III.2.1. Endiguement Rive Droite de Diama

III.2.2. Réhabilitation de la digue Rive Gauche

- III.2.3. Revêtement de la route d'accès du barrage de Diamma et route de liaison Diamma-Rosso
- III.2.4. Revêtement de la route d'accès à Manantali
- III.2.5. Energie
- III.2.6. Navigation
- III.2.7. Utilisation des reliquats pour le développement agricole

IV. DETTE

V. GESTION DE LA CLEF DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES

VI. ETUDES RELATIVES A LA CAPACITE D'ENDETTEMENT DES ETATS-MEMBRES ET A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS

D. COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

I. INTRODUCTION

II. ACTIVITES

II.1. Rapport avec les médias

II.2. Bulletin d'information "OMVS-MAGAZINE"

II.3. Emblème

II.4. Inauguration des barrages et pose de la première pierre de la centrale

II.5. Carte professionnelle O.M.V.S.

II.6. Tournée des médias dans la vallée

II.7. Préparation du 2ème colloque sur l'OMVS - Bilan et Perspective

II.8. Recherche de financement

II.9. Jumelage des villes du bassin

III. RELATIONS EXTERIEURES

IV. TRADUCTION

V. PROTOCOLE

VI. CONCLUSION

E. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

I. GESTION FINANCIERE

I.1. Situation financière

- I.1.1. Contribution des Etats-membres
- I.1.2. Redevances d'eau
- I.1.3. Trésorerie de l'Organisation

I.2. Exécution du budget 1992

I.3. Endettement de l'Organisation

I.4. Fonds spécial

II. GESTION DU MATERIEL

II.1. Actualisation et saisie du matériel et équipements

- II.1.1. Haut-Commissariat, Centre Régional de Documentation et Cellule Eaux Souterraines

II.1.2. Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages

II.2. Parc automobile

II.3. Approvisionnement en fournitures et équipements, en carburant et lubrifiant

II.4. Entretien et maintenance du matériel et des équipements

II.5. Autres domaines d'action.

III. GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL

III.1. Gestion administrative

- III.1.1. Amélioration des outils de gestion
- III.1.2. Relecture des textes de base
- III.1.3. Manuel de procédures comptables
- III.1.4. Mission de contrôle administratif et financier dans les unités décentralisées

III.2. Gestion du Personnel

- III.2.1. Effectifs
- III.2.2. Mouvements du personnel
 - III.2.2.1. Remplacements
 - III.2.2.2. Départs définitifs
 - III.2.2.3. Recrutement

III.2.3. Retraite et Sécurité Sociale

F. DOCUMENTATION ET ARCHIVES

I. INTRODUCTION

II. DOCUMENTATION

- II.1. Collecte et enregistrement des documents scientifiques, techniques, administratifs et archives**
- II.2. Traitement bibliographique et création de bases et banques de données**
- II.3. Produits documentaires**
- II.4. Reprographie**
- II.5. Diffusion de l'information**

III. ARCHIVES

IV. FORMATION

G. EXPLOITATION DES BARRAGES

- I. INTRODUCTION**
- II. MISE EN PLACE DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS**
- III. GESTION DES EAUX DU FLEUVE**
- IV. GESTION DES USAGERS DE L'EAU**
- V. GESTION TECHNIQUE DES OUVRAGES**
- VI. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur les activités du Haut-Commissariat et des structures d'exploitation des barrages de Diamma et de Manantali en 1992.

Pendant la période concernée, les activités du Haut-Commissariat ont été largement orientées vers la réalisation des objectifs du programme adopté par la 33ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Dakar en février 1992.

Grâce à la volonté des Etats et à la solidarité des partenaires au développement, le Haut-Commissariat a poursuivi ses activités, malgré les nombreuses contraintes, essentiellement d'ordre financier, qui ont mis à rude épreuve sa crédibilité et considérablement entravé son fonctionnement.

Ainsi, la mise en oeuvre des différents projets et des études a été poursuivie ; de même que la recherche de financement auprès de nos partenaires au développement.

Les différents contrats d'étude du Projet Energie ont été élaborés et négociés et les procédures de signature sont en cours en dépit des difficultés qui persistent. Déjà certains bailleurs de fonds ont donné leur accord pour procéder à la signature ces contrats.

La Résolution n° 20/CCEG du 25 Août 1992 sur le Projet Energie a donné un coup d'accélération à la mise en oeuvre de cet important projet de l'infrastructure régionale.

En attendant la réunion du Conseil des Ministres sur la navigation, la réflexion a porté sur l'étude technico-économique d'un système de transport par cabotage comme solution transitoire d'aménagement du fleuve pour la navigation.

La première tranche des travaux de la digue rive droite est achevée depuis avril 1992.

La réhabilitation de la digue rive gauche et la deuxième tranche de la digue rive droite restent conditionnées par le recouvrement des redevances d'eau.

Plusieurs bailleurs de fonds font du recouvrement des redevances d'eau une condition préalable à la mise en place de leurs financements. C'est le cas, notamment, de la Kf.W en ce qui concerne le financement de l'assistance à l'exploitation du barrage de Manantali.

Les dossiers de revêtement de la route d'accès à Manantali ont été reçus par le Haut-Commissariat et transmis à la BAD.

Mais aucune suite favorable n'a encore été réservée à la requête relative au revêtement de la route d'accès à Diamma et à l'étude de la route de liaison Diamma-Rosso.

Les études de base ont connu des difficultés liées aux contraintes financières du Haut-Commissariat.

Quant aux études générales et sectorielles, elles ont connu une évolution favorable.

Ainsi, les deux premiers rapports de l'étude macro-économique ont été déposés et la fin de l'étude est prévue en 1993.

Les actions entreprises dans le cadre de la poursuite du plan directeur de la santé ont abouti à la relance du dossier d'appel d'offres qui devrait intervenir avant la fin de l'année.

Par ailleurs, l'ONUDI a donné son accord pour le financement du schéma directeur minier, industriel et agro-industriel.

Enfin, le transfert des activités de suivi-évaluation est en cours.

Le transfert effectif de la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages à Rosso en Novembre permettra de mieux cerner la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs dont le capital vient d'être ouvert aux partenaires au développement et aux privés, tant nationaux qu'étrangers.

Déjà, la plupart de nos partenaires ont été informés de cette décision d'ouverture du capital et du souhait de les voir prendre des participations.

Avec l'achèvement des travaux de la digue rive droite en Mars 1992 et après le remplissage de la retenue de Manantali pendant la période de crue 1991, la régulation du fleuve Sénégal et l'exploitation de Diama à la cote 1,50 m sont effectives.

Les barrages se sont comportés de façon satisfaisante en dépit de la dégradation du rip-rap et des difficultés de fonctionnement dues à la situation de trésorerie du Haut-Commissariat.

Les rapports de coopération de l'OMVS avec la Guinée ont connu une évolution positive avec la signature à Nouakchott, en marge de la 10ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, d'un protocole d'Accord de coopération qui fixe désormais le cadre et le domaine de cette coopération.

L'année 1992 a été surtout marquée par la tenue de la 10ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les cérémonies de commémoration du 20ème Anniversaire de l'Organisation, l'Inauguration des Barrages et la pose de la première pierre de la centrale hydroélectrique de Manantali.

Ces manifestations exceptionnelles auxquelles ont pris part les populations des Etats-membres, les partenaires au développement, les bureaux et entreprises de travaux ont donné l'occasion aux plus hautes instances de l'OMVS de réaffirmer leur foi dans l'Organisation et leur volonté de la redynamiser en vue

de poursuivre ensemble la réalisation de son programme.

Ces résultats ont été atteints dans les conditions particulièrement éprouvantes liées à la crise permanente de trésorerie que connaît l'Organisation.

En effet, l'OMVS du fait de son lourd endettement, a perdu toute crédibilité auprès de ses fournisseurs et prestataires de services.

Ainsi c'est le lot des ruptures fréquentes de fournitures d'électricité et d'eau surtout à Diamal, de coupures de téléphones, c'est l'impossibilité pour les agents et leur famille de se faire accepter dans les formations sanitaires appropriées, c'est l'impossibilité pour les travailleurs à la retraite de bénéficier de leurs pensions, c'est l'impossibilité de payer les salaires à terme échu sans parler des reports des missions et autres.

Tout cela se traduit par une paralysie du Haut-Commissariat qui n'est plus à même de mener les activités liées à l'exécution de son programme.

I. PROJET ENERGIE

I.1. Lignes d'interconnexion de la centrale de Manantali aux réseaux nationaux des Etats

I.1.1. Rappel des objectifs

Les conclusions de la 23è réunion du Comité Consultatif de Février 1992 sont résumés comme suit :

"Les Bailleurs de fonds... conviennent :

- de mettre à la disposition du Conseil des Ministres de l'OMVS les éléments économiques, techniques et financiers ainsi que l'expertise leur permettant de chiffrer et d'évaluer les conséquences du réaménagement de la ligne Ouest(résolution n° 225 du 19 Février 1991 du Conseil des Ministres),

- de lancer les procédures de choix et de négociation des marchés d'ingénierie pour le projet global (ligne Est, centrale, ligne Ouest, dispatching, tarification), l'étude de la ligne Ouest se faisant sur la base du tracé rive gauche,

- de ne procéder à la signature des contrats correspondant qu'après décision finale du Conseil des Ministres sur le tracé et qu'après accord des bailleurs de fonds sur cette décision,

- de lancer une étude détaillée d'ordonnancement, permettant d'identifier chemin critique, responsabilité des intervenants, date au plus tôt de mise en service des équipements"

1.2. - Etat d'exécution du projet

a) Une visite des lieux a été organisée du 23 au 27 Avril 1992 à l'intention des bureaux d'études chargés des études d'exécution du réseau H.T. d'interconnexion de la centrale de Manantali aux réseaux nationaux des Etats-membres de l'OMVS.

Outre les bureaux d'études, cette visite comprenant les représentants des Etats, des Sociétés Nationales d'électricité, du Groupement Manantali, du Haut-Commissariat de l'OMVS devait permettre aux consultants d'obtenir les clarifications nécessaires à la bonne compréhension des termes de référence et à la présentation d'une soumission conforme.

b) - La Commission des marchés de l'OMVS s'est réunie du 29 Juin au 2 Juillet 1992 dans les locaux du Haut-Commissariat pour examiner les soumissions des bureaux d'études dans le cadre des études d'exécution sus-mentionnées.

Il faut rappeler que les différents lots ont été répartis entre les bureaux d'études en fonction des financements correspondants :

. pour l'étude des lignes du Système Ouest et de la stabilité de l'ensemble du réseau, le Consortium HQI-Dessau-SNC Shawinigan (Canada),

. pour l'étude des postes HT du Système Ouest le Consortium Fichtner-Lahmeyer International (Allemagne),

. pour l'étude de la ligne et des postes du système Est ENEL International (Italie),

. pour les télécommunications et le dispatching EDF-International (France).

c) - Le Conseil des Ministres de l'OMVS a tenu du 20 au 22 Juillet 1992 à Bamako une session extraordinaire afin de statuer sur la mise en oeuvre du Projet suite à la transmission par l'ACDI de l'étude intitulée "Traversée en rive droite de la liaison 225 kv Manantali-Dakar élaborée par le consultant SNC-Shawinigan.

Après analyse de l'étude, le Conseil a enregistré avec satisfaction que les résultats de ladite étude, au lieu de faire apparaître des surcoûts, font ressortir au contraire des économies par rapport à la solution de base.

Il confirme ainsi son choix porté sur le réaménagement du tracé de la ligne Ouest et a décidé de rencontrer les bailleurs de fonds du Comité Consultatif avant la tenue de la Xè Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS prévue dans la deuxième quinzaine du mois d'Août 1992 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie).

d) - A l'issue d'une concertation approfondie entre les bailleurs de fonds et le Conseil des Ministres de l'OMVS tenu à Nouakchott les 22 et 23 Août 1992, un accord a été trouvé sur le scénario optimal de mise en oeuvre de la centrale hydroélectrique de Manantali et des lignes haute tension d'interconnexion et de transport.

Cet accord a été entériné par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (résolution n° 20 CCEG/MN/N du 25 Août 1992).

e) - Par rapport au calendrier global des études arrêtées avec les consultants, la signature des différents contrats ne devrait pas aller au-delà de fin Septembre 1992 réduisant ainsi les retards accusés à 2 mois et demi.

I.2. Centrale hydroélectrique de Manantali

I.2.1. Rappel : Les études précédentes concernant la centrale et le poste ont été interrompues à la fin de 1987 suite à la non définition du tracé des lignes haute tension.

I.2.2. Etat d'exécution du Projet

a) - Le document "Présélection des Entrepreneurs de la centrale de Manantali (Lot 3 : Génie Civil) dans sa version provisoire est disponible est devra incessamment faire l'objet d'observations avant la rédaction de l'édition définitive.

b) - Le dossier d'appel d'offres des lots 4 et 5 (Equipements Mécaniques et électriques) est également disponible. Son examen, en cours, permettra sa réactualisation pour la rédaction de l'édition définitive.

II. - PROJETS NAVIGATION ET ROUTIERS

II.1. Projet Navigation

II.1.1. Rappel du programme 1992

L'essentiel des actions inscrites dans le programme d'activités 1992 n'ont pu être réalisées pour des raisons liées soit à la trésorerie du Haut-Commissariat, soit au retard enregistré dans le dépôt et l'adoption du rapport final de l'étude d'actualisation. Il s'agira notamment des actions liées :

. à la recherche de financement auprès des bailleurs de fonds et à la promotion du projet auprès des opérateurs économiques privés ;

. au programme de transfert du modèle mathématique d'étiage du fleuve Sénégal,

. au programme de formation.

II.1.2. Etat d'exécution du programme 1992

Toutefois, au nombre des actions menées par le Haut-Commissariat, on peut retenir :

- la préparation et la soumission à la réunion ad hoc des experts chargés par la 33^e session ordinaire du Conseil des Ministres, d'examiner le rapport final de l'étude d'actualisation un dossier réunissant des propositions relatives à la stratégie de financement du projet et aux mesures d'accompagnement à mettre en oeuvre pour son lancement. Cette réunion qui s'est tenue à Dakar le 17 Juin 1992 a formulé des observations sur ledit rapport dont la prise en compte dans les phases subséquentes du projet a été recommandée. Elle a par ailleurs donné des indications sur la 1^{ère} étape d'aménagement.

- le suivi de l'exécution financière de l'étude d'actualisation, qui a fait apparaître un GAP de financement de 6 millions de F.CFA environ attribuable aux fluctuations défavorables de la parité UCF/F.CFA au cours de l'étude. Le Haut-Commissariat a entrepris des démarches pour la prise en charge de ce GAP auprès de la BAD,

- l'élaboration d'une requête de financement sur le transfert et l'installation dans les locaux du Haut-Commissariat du modèle mathématique d'étiage du fleuve actuellement stocké à Zurich-Suisse, en vue de servir d'outil de gestion du Projet. Cette requête, d'un montant de 22.700.000 F.CFA a été communiquée au Gouvernement Suisse

La 33ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Nouakchott en Août 1992 a décidé la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres sur le Projet.

Le Haut-Commissariat a préparé à cet effet un dossier comprenant :

- un document introductif faisant le point du projet,
- une note d'évaluation de la 1ère phase d'aménagement,
- un programme d'actions pour le lancement de la navigation fluviale.

II.2. Projets routiers

II.2.1. Revêtement route d'accès à Manantali

La persistance du retard mis par le chargé d'étude à déposer les rapports finaux de l'étude technico-économique n'a pas permis d'amorcer les actions majeures prévues dans le programme d'activités 92. Ce retard est attribuable aux travaux de reprise du rapport économique rendu nécessaire suite au rejet de la 1ère version jugée irrécevable par le Haut-Commissariat.

Le rapport réaménagé, qui dégage un taux de rentabilité de 9 à 12 % a été déposé en Janvier 1992 et commenté dans une note transmise le 17.4.92 au Consultant.

Le nouveau retard enregistré par les travaux de finalisation a suscité la réunion Haut-Commissariat/Consultant au cours de laquelle la note d'observations que le Consultant a déclaré n'avoir pas reçu, a été discutée. Le dépôt de l'ensemble des dossiers a été demandé avant la prochaine réunion du Comité Consultatif.

II.2.2. Revêtement route d'accès à Diamma - route de liaison Diamma-Rosso

La requête de financement des travaux de revêtement de la route d'accès et de l'étude de factibilité de la liaison

routière Diama-Rosso, communiquée au FED en Mai 1991, n'a pas reçu de suite favorable nonobstant la sélection de ces projets parmi les projets routiers prioritaires soumis par la CEDEAO au financement du fonds régional de Lomé IV.

Le Haut-Commissariat insiste de nouveau sur l'appui des Etats pour l'obtention du financement soit sur les fonds nationaux FED, soit après d'autres bailleurs de fonds, notamment la BID.

III. ENDIGUEMENTS DU BARRAGE DE DIAMA

III.1 Endiguement rive droite

La première tranche des travaux de la digue rive droite est achevée depuis le 15 Avril 1992. Le décompte général définitif des travaux financés par la CCE et la BAD est arrêté à 1.381.187.775 U.M.

Par rapport au financement mis en place par ces deux bailleurs de fonds, il y a un dépassement de 628 mille Ecus, justifié par la sous-estimation du montant des actualisations en raison de l'allongement considérable des délais d'exécution et par les suppléments d'études et de travaux nécessités par la mauvaise qualité de la fondation de l'ouvrage de Dioup.

Le financement mis à la disposition du projet par la CCCE a permis de réaliser les travaux objet de l'avenant n° 3 au marché des travaux, ainsi que les prestations de l'ingénieur-conseil chargé du contrôle des travaux.

Ce financement a permis également pendant la période de garantie de suivre la gestion des ouvrages de réalimentation et de veiller au respect des règles de circulation sur la digue pour éviter une dégradation trop rapide de celle-ci.

L'Avenant n° 2 au marché des travaux portant indemnisation des immobilisations 90/91 suite aux évènements d'Avril 1989 reste toujours dû à l'entreprise malgré plusieurs interventions auprès des partenaires financiers de l'OMVS.

La Banque Africaine de Développement a consenti le 25.5.92 un prêt de 5,25 millions d'UCF pour financer la deuxième tranche des travaux de la digue rive droite, suite à la mission d'évaluation faite avec le projet au début de l'année.

Les dossiers d'appel d'offres pour les travaux et la consultation pour le contrôle des travaux ont été préparés et transmis à la BAD pour approbation.

III.2 Réhabilitation de la digue rive gauche

Ce projet accuse un important retard dû à la non-satisfaction des conditions imposées par la CCCE pour la mise en place du financement.

Les appels d'offres pour la réalisation des travaux ont été lancés en Juillet 1991 et le contrat de contrôle des travaux a été attribué depuis le 26 Novembre 1991. Les conditions d'exécution des travaux ont été négociées avec l'entreprise adjudicataire provisoire.

III.3. Bornage des ouvrages communs - Endiguements Amont Rosso

Les termes de référence de ces deux projets ont été préparés et soumis à la CCCE en même temps qu'une requête de financement.

IV. PROJETS D'HYDROLOGIE, D'HIDROGEOLOGIE ET DE CARTOGRAPHIE

IV.1 Projet de Prévision des débits de gestion des ouvrages communs de l'OMVS

IV.1.1. Rappel des objectifs du programme 1991

Les objectifs assignés à ce projet durant l'exercice 1992 étaient suite aux décisions de la 33ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'O.M.V.S

a) édition en français et anglais de plaquettes d'informations illustrées et en couleur sur les équipements informatiques et de télétransmission en matière de gestion des eaux de surface,

b) réalisation d'une étude complémentaire définissant les stations limnimétriques supplémentaires à installer éventuellement dans la vallée du fleuve Sénégal pour permettre une amélioration de la gestion des eaux.

Dans ce contexte, le tarage de l'aval du barrage de Manantali sera réalisé lors de l'extension du réseau du Haut-Bassin guinéen.

c) élaboration d'un modèle pluie/débit et mise à la disposition des Etats-membres des résultats récents de la recherche concernant ce volet,

d) transfert du logiciel "Hydrom" aux Etats-membres ainsi que le logiciel "Progesen" dès l'achèvement de ce dernier notamment dans sa composante "Propagation" ainsi que sa jonction avec le modèle de Diama.

e) compléter le logiciel "Simulsen" par l'élaboration d'un programme d'aide à la décision de type modèle économique,

f) étude d'un modèle UNE (Unités Naturelles d'Equipements).

g) étude et mise en place d'un système de communication fiable entre l'Agence et les sites des barrages et le Haut-Commissariat,

h) acquisition et installation de 3 nouvelles stations de réception destinées à l'Agence et aux deux sites des barrages et transfert au Haut-Commissariat de la station de Hann,

i) évaluation de la 1ère phase du projet par un cabinet de consultants indépendants,

j) élaboration et approbation d'un protocole d'accord de coopération technique avec la République de Guinée en matière d'hydrogéologie et de cartographie.

IV.1.2. Etat d'exécution du programme 1992

Le programme 1992 tel que rappelé à la rubrique 1.5.1.1. ci-dessus a été réalisé en ce qui concerne les points "a" et "d". Mais la reproduction des documents en plusieurs exemplaires reste subordonnée à la mise en place du financement de la 2è phase du projet par le FAC.

Les points "b", "c", "e", "f", "g", "h" et "i" restent également tributaires de ce financement dont le principe est déjà acquis auprès du FAC et la mise en place au courant de l'année 1993.

Le point "d" a connu un début de réalisation avec le transfert "d'Hydrom" à la section d'Hydrologie de la Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique du Sénégal, conformément à la lettre n° 05250/MDRH du 19 Août 1992 du Ministre du Développement Rural du Sénégal.

Le Haut-Commissariat attend toujours des deux autres Etats, la désignation des services bénéficiaires ainsi que les spécifications de leurs équipements informatiques telles que demandées dans les correspondances du Haut-Commissaire à ce sujet (cf. lettres n° 478 du 26 Juin adressée à la Mauritanie et n° 479 du 26 Juin adressée au Mali). Nous pensons qu'une seconde lettre de rappel est nécessaire.

Le point "j" a été entièrement réalisé et la Guinée a signé le protocole lors du Sommet des Chefs d'Etat de Nouakchott en Juillet 92.

Le financement requis pour la réalisation du projet étant de l'ordre de 170 millions de F.CFA, le bailleur de fonds (FAC) ne s'est engagé que pour une réalisation par phasage du projet. Les volets non réalisés (points "b", "c", "e", "j", "g", "h" et "i") restent subordonnés au démarrage de la seconde phase du projet prévu au courant de l'exercice 1993.

IV.2. Bulletins d'informations hydrologiques de l'OMVS

IV.2.1. Rappel des objectifs du programme de 1992

Il s'agissait, après redéfinition de son format et contenu de poursuivre l'édition du bulletin paraissant trois fois dans l'année tenu des événements hydrologiques et des

calendriers cultureaux à savoir :

- a) mi-Août (en début de phase de montée de la crue),
- b) fin Septembre (en début de phase de décrue et de tarissement),
- c) Janvier (en début de phase d'épuisement),
- d) publication de l'annuaire hydrologique de l'OMVS.

IV.2.2. Etat d'exécution du Programme 1992

Le format ainsi que le contenu des bulletins ont été élaborés et finalisés. Il en est de même de la saisie et du traitement des données à publier. Toutefois, la situation financière de l'Organisation n'a pas permis la multiplication des documents qui sont surtout destinés à l'information des opérations de développement, aux opérateurs économiques opérant dans le bassin ainsi qu'aux Etats-membres.

S'agissant du point "d" ci-dessus, son exécution ne devrait avoir lieu qu'en Février/mars 1993 puisqu'il s'agit d'un annuaire concernant toute l'année 1992.

IV.3. Etude du plan d'alerte de l'OMVS

IV.3.1. Rappel du programme 1992

Suite aux discussions intervenues entre le Haut-Commissariat, la KfW et le Groupement Manantali lors du Comité Consultatif qui s'est tenu en marge de la 33^e session ordinaire du Conseil des Ministres, les actions prévues courant 1992 pour ce projet concernent :

- a) reprise par le consultant de son offre de Janvier 1992 en y incluant les amendements du Haut-Commissariat avec expédition de nouvelles offres courant Mars 1992,
- b) concertation tripartite OMVS/KfW/Groupement Manantali au sujet des nouvelles offres et démarriages du projet,
- c) étude de propagation des crues avec l'utilisation exclusive des données existantes.

IV.3.2. Etat d'exécution du projet 1992

a) Les points "a" et "b" ci-dessus ont été entièrement réalisés et le contrat d'étude a même été signé par les deux parties (Haut-Commissariat et Groupement Manantali). Un exemplaire du contrat a été adressée à chaque Etat-membre pour informations et dispositions à prendre.

b) S'agissant du point "c" ci-dessus, le démarrage du projet en Octobre 1993, il sera fait appel forcément aux données existantes au niveau du Haut-Commissariat (logiciels de

propagation, de simulation, etc....).

IV.4. Projet d'hydrogéologie

IV.4.1. Rappel des objectifs du programme 1992

Le programme prévisionnel pour l'exercice 1992 comportait les éléments suivants :

- a) dépouillement, saisie et traitement des données hydrogéologiques des secteurs transférés aux Etats-membres,
- b) analyse et interprétation des données hydrogéologies,
- c) organisation de deux séminaires d'information sur les résultats et possibilités du projet (organismes privés et opérations de développement concernés par les acquis du projet) en collaboration avec la Direction de la Cellule d'Exploitation des Barrages,
- d) rédaction du rapport de synthèse de Saldé à Matam,
- e) élaboration de T.D.R. pour la poursuite du projet,
- f) transfert des 3 secteurs aux Etats avec leurs équipements et élaboration d'un procès-verbal signé avec le représentant désigné par chaque Etat.

IV.4.2. Etat d'exécution du programme 1992

Le point "a" ci-dessus n'a été réalisé que partiellement du fait d'une part de l'arrêt de la communication par les Etats-membres de données hydrogéologiques collectées par les secteurs et d'autre part de la panne de l'équipement informatique du projet actuellement en attente d'expédition aux U.S.A. pour réparation.

Il en est de même pour le point "b".

Le point "c" n'a pu être réalisé compte tenu de la situation financière de l'Organisation,

Le point "d" est en cours de réalisation en collaboration avec l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar,

Le point "e" a été entièrement réalisé et une requête de financement est en cours d'élaboration,

Le point "f" a été entièrement réalisé.

Depuis la clôture de ce projet en Juin 1990 par l'USAID, la réalisation de ses objectifs pourtant peu ambitieux, reste toujours tributaire à la situation financière générale de l'Organisation.

Le programme prévisionnel de l'exercice 1993 entrevoit, entre autre, la possibilité pour ce projet (dont la réalisation a coûté plus de 6 millions de dollars U.S.) d'effectuer des recettes à partir de la vente de ses produits aux bureaux d'études et aux privés.

En outre, il est envisagé de coller les activités du projet avec les besoins réels des opérateurs économiques évoluant dans le delta et la vallée. Le Haut-Commissariat ayant une vocation de service public, il s'agit de bien définir pour ce projet l'interface entre les aspects de recherches et leurs applications directes sur le terrain.

IV.5. Cartographie

IV.5.1. Rappel des objectifs du programme 1992

Les activités prévisionnelles relatives à ce projet durant l'exercice 1992 concernaient :

- a) suivi par le Haut-Commissariat des T.D.R. d'achèvement du projet envoyés au Bureau Régional de l'OUA à Conakry pour son intégration au projet d'aménagement et de restauration du massif du Fouta Djallon en vue de la recherche de son financement (cf. décision de la 32^e session ordinaire du Conseil des Ministres),
- b) démarrage du projet sous réserve de l'obtention du financement courant 92,
- c) réalisation d'une cartographie au 1/20.000 des superficies inondables pour les besoins du plan d'alerte de l'OMVS,
- d) réalisation d'une cartographie bathymétrique.

IV.5.2. Etat d'exécution du programme de 1992

Le point "a" ci-dessus a été réalisé et l'Organisation qui a participé en Mars 92 à la 2^e session du Comité Régional d'aménagement et de restauration du massif du Fouta Djallon a eu la confirmation que le projet de l'OMVS a été pris en compte. Le rapport du bureau de l'OUA adressé au Haut-Commissariat a confirmé cette décision.

Le point "b" n'a pas été réalisé parce que subordonné à l'obtention d'un financement.

Le point "c" a été inclus dans le futur plan d'alerte dont le démarrage est prévu courant Octobre 1992,

Le point "d" est tributaire du plan d'alerte, qui n'a pas encore démarré.

La prise en charge de ce projet par le Bureau Régional de l'OUA constitue une initiative heureuse dans la mesure où tous les projets présentés par cette institution à ses bailleurs de fonds ont eu un écho favorable de la part de ceux-ci.

V. - DEGRADATIONS DE LA PROTECTION DU PAREMENT AMONT (RIP-RAP) DU BARRAGE DE MANANTALI

Deux orages accompagnés de vents violents ont été à l'origine d'importants dégâts de la protection du parement amont du Barrage de Manantali.

Ces deux orages ont eu lieu le 23 Août 1990 et le 5 Octobre 1991 alors que la retenue était respectivement aux côtes 200,5 m et 207,3.

On a noté le déplacement des blocs de béton, supports de repères topographiques et de gros blocs de roches déstabilisés par l'action des vagues qui ont emporté les cailloux de plus petites dimensions.

Sur demande du Comité Consultatif réuni à l'occasion de la 33è session ordinaire du Conseil des Ministres en Février 1991, un rapport d'expertise a été établi en Juin 1992 par l'ingénieur-conseil. Ce rapport a été examiné en Juillet 1992 par le Haut-Commissariat et il a été demandé à l'ingénieur-conseil de procéder à des analyses granulométriques complémentaires sur le rip-rap, à une vérification des données météorologiques et des paramètres des vagues et d'adresser en Octobre 1992 une note complémentaire relative aux travaux de réparation définissant avec plus de précision la consistance et le mode d'exécution des travaux, le calendrier d'exécution et leur coût.

Comme prévu l'ingénieur-conseil a fait parvenir au Haut-Commissariat en Octobre 1992 deux notes complémentaires relatives à la réparation du rip-rap de Manantali, précisant la consistance, le mode et le calendrier d'exécution ainsi que leur coût. Ces notes ont été transmises aux Etats-membres et aux bailleurs de fonds.

Elles font actuellement l'objet d'un examen détaillé par les services techniques du Haut-Commissariat.

Il ressort d'un premier examen de ces rapports que compte tenu des caractéristiques physiques de la retenue de Manantali, les hauteurs significatives des vagues admises précédemment pour le dimensionnement du rip-rap sont correctes.

Parmi les solutions étudiées, l'ingénieur-conseil propose le remplacement du rip-rap existant par un rip-rap d'épaisseur plus petite (1,2 m) et de dimensions supérieures ($D_{min.} = 25 \text{ m}$, $D_{50} = 60$ et $D_{max.} = 1,10$). Les travaux nécessiteront 20 mois de délais d'exécution et pourront démarrer compte tenu des contraintes d'exploitation de la retenue après l'hivernage 1993.

La KfW a accepté de financer une expertise indépendante de celle de l'ingénieur-conseil.

Elle a déjà approuvé les termes de référence de l'expertise technique et a désigné l'expert chargé de cette étude. Les termes de référence de l'expertise juridique ainsi que les projets de contrat de ces deux experts ont été transmis pour approbation à la KfW.

B. - DEVELOPPEMENT ET COORDINATION

I. SUIVI DES ETUDES MULTISECTORIELLES

I.1. Etudes en cours de réalisation

1.1.1 Etude macro-économique d'un programme de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal

Le rapport de première phase, relatif à l'analyse des politiques nationales de développement économique et social de chaque Etat-membre, a été déposé en février 1992.

Il a pour objet :

- de présenter la place du développement du fleuve dans les politiques, plans et programmes de chacun des pays-membres ;

- d'identifier après une présentation des secteurs de l'économie nationale de chaque pays membre, les activités intéressantes, directement et indirectement, la section du bassin dans le pays ;

- de présenter les objectifs, stratégies, programmes et plans d'action fixés au niveau national, pour l'aménagement et le développement de la sous-région du fleuve ;

- de traduire les programmes de développement et plans d'action en coûts et résultats attendus ;

- de mettre en évidence les manques et les insuffisances au niveau de la connaissance, de la définition précise des objectifs et des cohérences.

Dès réception du rapport, des exemplaires ont été transmis aux Etats pour observations et commentaires à faire parvenir au Haut-Commissariat. Seul un pays a réagi dans les délais.

Les observations définitives relatives au rapport ont été communiquées au consultant lors de la réunion tripartite Haut-Commissariat/BAD chargé d'étude, tenue à Abidjan en avril 1992.

Le Haut-Commissariat a déploré la faible implication des services chargés de la planification dans les Etats-membres.

Il entend remédier à cette situation par les réunions des comités ad hoc dont la composition sera élargie à tous les acteurs importants du développement du bassin pour l'exploitation des produits futurs de l'étude. Dans ce cadre, un expert sera désigné au sein de chaque Direction du plan pour le suivi de l'étude.

Le rapport de deuxième phase qui aurait dû être déposé en mai 1992 et ensuite en mi-septembre, est attendu courant novembre 1992. Ce retard est totalement imputable au chargé d'étude qui évoque la maladie prolongée de son chef de projet.

Ainsi, lors de la mission du chargé d'étude en octobre 1992, il a été convenu d'organiser les 9 et 10 décembre 1992 une réunion au cours de laquelle le chargé d'étude présentera le rapport au Haut-Commissariat et aux services nationaux des Etats ; les 28 et 29 janvier 1993 une réunion d'examen du rapport est également prévue.

I.1.2. Plan directeur de la Haute Vallée

A l'expiration du contrat en 1990 alors que l'étude n'était pas achevée, des négociations ont été engagées avec le chargé d'études.

Ces négociations ont abouti le 29 Janvier 1992 à la signature d'un nouveau contrat pour l'achèvement de l'étude. Depuis, l'étude se déroule de façon satisfaisante.

Ainsi le rapport de synthèse, relatif aux connaissances de base du milieu et du diagnostic de la situation existante, accompagné des annexes sectorielles et cartes a été déposé sous sa forme définitive et transmis aux Etats. Il tient compte des observations et commentaires de la réunion de Bamako, ainsi que de ceux faites sur la version provisoire.

Par ailleurs, la version provisoire du plan directeur a été examiné à la réunion ad hoc de juin 1992.

Enfin, le rapport préliminaire du plan directeur ainsi que celui relatif aux schémas pilotes d'aménagement ont été déposés le 23 Septembre 1992 et transmis aux Etats. Ils feront l'objet de la réunion ad hoc d'experts prévue à partir du 14 Décembre 1992 à Dakar.

I.1.3 Plan directeur de la santé

Les difficultés rencontrées dans l'exécution de cette étude ont conduit à la rupture du contrat avec le chargé d'études après quatre mois de négociations. Ce dernier liait la poursuite de ses activités à une augmentation du montant du contrat et à un amendement aux termes de référence, alors qu'il aurait unilatéralement son intervention depuis juin 1991.

Après l'échec de la tentative de médiation entreprise par le bailleur de fonds (USAID), il a été décidé de procéder à un nouvel appel d'offres. Cette procédure est déjà entamée et la publication de l'avis est prévue au courant de novembre 1992.

1.2. Etudes en cours de préparation

1.2.1 Etude du plan directeur minier, industriel et énergétique

Il faut toutefois rappelé que des termes de références avaient été approuvés par le Conseil des Ministres en 1985.

Aussi, une requête a été adressée à l'ONUDI qui vient d'informer par télex de son intégration dans son programme régulier 1993.

A cet effet, une rencontre est prévue en fin 1992 au début 1993 pour le lancement de cette activité.

1.2.2. Etude sur la protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes dans le bassin

Conformément au programme, des réflexions ont été menées en vue de redynamiser les aspects liés à l'environnement. Ainsi, près de 15 ans après la réalisation par GANNET FLEMING CORDDRY de l'étude générale financée par l'USAID et compte tenu de la construction des barrages il est envisagé de procéder à un état des lieux.

Les termes de références d'une telle étude ont été transmis aux Etats dont les commentaires sont attendus au cours de la réunion des experts de la 34ème Session du Conseil des Ministres.

L'étude procédera, dans une première phase à une évaluation des actions et des résultats obtenus dans les domaines ayant fait l'objet soit de recherches dans le bassin, soit d'études à caractère général utilisables dans le bassin. Il s'agit en particulier des domaines relatifs à :

- . la santé publique,
- . la désertification,
- . la protection de la nature, la pêche, la chasse,
- . la salinité.

De même l'étude cherchera à déterminer les évolutions récentes résultant de la mise en eau des barrages, et des méthodes et normes de gestion en vigueur. Elle se penchera également sur les conséquences des nouvelles pratiques agricoles sur l'environnement.

Il sera proposé, dans une seconde phase, des orientations pour une stratégie globale en matière d'environnement dans le bassin, un plan d'actions prioritaires et des termes de référence d'actions à entreprendre à court terme.

Une requête sera envoyée incessamment au FAC et à l'ACDI pour le financement de l'étude dont le Haut-Commissariat souhaite présenter les résultats au prochain Comité Consultatif.

avoir constaté la léthargie du Comité Régional de Planification et suite aux recommandations du rapport d'évaluation du projet RAF/87/036, a pris une résolution mettant en place un comité ad hoc chargé de faire une proposition de redynamisation. Les difficultés financières de l'Organisation n'ont pas permis à celle-ci d'entreprendre les missions nécessaires au sein des Etats-membres pour étendre le diagnostic aux comités nationaux de planification et aux structures intervenant dans le système de pilotage. Néanmoins, un diagnostic du C.R.P. a été réalisé et une proposition de redynamisation est annexée au présent rapport. Il est demandé vivement l'approbation de ce document et des amendements aux textes subséquent pour que le Comité Régional de Planification puisse siéger dans les meilleurs délais en raison de l'importance des problèmes qui lui seront soumis.

2.4. Télédétection

Le programme des activités 1992 n'a pu être exécuté selon le calendrier prévu en raison des retards importants enregistrés dans l'acquisition des données des satellites pour l'année 91/92, et dans la mobilisation du financement pour l'acquisition des matériels complémentaires et l'exploitation de la station. Lors de la 32ème session du Conseil des Ministres, une recommandation particulière a été faite au Programme des Nations-Unies pour le Développement pour le financement du projet "Appui à l'OMVS pour la Coordination des politiques de développement et au suivi de l'environnement par télédétection". Le Conseil des Ministres avait également pris deux résolutions visant le transfert du système de collecte des données et de la banque de données hydroagricoles ainsi que la redynamisation du système de pilotage du développement. Ces deux résolutions satisfaisaient les recommandations du rapport d'évaluation du projet entérinées par la réunion tripartite Haut-Commissariat/PNUD/Etats-membres de novembre 1991. Malheureusement, après dix mois d'attente et après plusieurs relances dont certaines ont été adressées directement au Directeur Régional pour l'Afrique, le PNUD a informé en octobre 1992 de l'impossibilité de financer le projet sur le programme régional tout en suggérant la formule de financement sur les CIP nationaux. Le Haut-Commissariat n'a pas voulu opter pour cette solution en raison de son poids sur les financements affectés aux Etats. Il est entré en contact avec la CEE qui serait intéressée si les Etats le demandaient officiellement. Le projet a été repris pour étendre ses activités et prolongé sa durée. Il a été transmis aux Etats en novembre 1992 pour appui auprès des délégations de la CEE dans les pays, et devra être financé sur le programme régional.

Malgré cette situation de blocage, le Haut-Commissariat en dehors des actions relatives à la formulation du projet et des contacts avec les bailleurs de fonds, a pu engagé certaines actions au titre de l'année 1992 :

- les équipements complémentaires nécessaires (prévus) à l'optimisation de la station de traitement d'image et du G.I.S. sont attendus pour la fin de l'année. Ces équipements ont été acquis grâce à une contribution de l'USAID et du reliquat du

PNUD. Ils permettent au moment de leur installation de démarrer effectivement le projet,

- un stage des experts télédétection et informaticien d'une durée d'un mois a été effectué à SYSAM sur le logiciel ARC/INFO ce qui a permis de tester les différentes méthodologies réalisées, en vue de la production de carte des périmètres irrigués et des zones inondées au 1/50 000 sur la zone de Podor. La majeure partie des activités de mise en place des supports pouvant intégrer le GIS (éconographique et numérique) a été effectuée et les méthodologies testées,

- le Haut-Commissariat a pu amener SPOT Images à programmer les scènes d'image pour la crue 1992/1993. Il reste entendu que ces images ne seront livrées qu'une fois la couverture budgétaire assurée.

Les contacts avec les Etats ont permis de mieux intégrer leurs besoins dans le cadre du nouveau projet. De même des contacts ont eu lieu avec certains bureaux d'études spécialisés pour mieux cerner les possibilités d'assistance dans le développement des produits.

Il convient de signaler que parmi les activités de 92 ci-dessous listées celles ne nécessitant pas de financement seront engagées dès l'installation des équipements complémentaires prévue en octobre. Il s'agit en l'occurrence des thèmes suivants :

- carte des zones inondées par les crues 90/91/92 ,
- carte des aménagements hydroagricoles (périmètres irrigués et leur évolution),
- carte thématique pour la gestion de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal et des zones voisinentes (Fouta Djallon).

Programme d'initiation pour l'exploitation des données satellites pour les experts des sociétés nationales de développement. (sous réserve de l'obtention de financement).

- organisation d'un séminaire sur l'apport de la télédétection dans le suivi du développement du bassin du fleuve Sénégal et perspectives de collaboration sous-régionale en matière de télédétection.(sous réserve de l'obtention de financement).

Aucune mission de terrain n'a pu être réalisée dans le cadre du programme en 1992, à l'exception de la mission de programmation.

III. ACTIVITES DIVERSES

III.1. Préparation du colloque 1992 OMVS/Acteurs du développement/Bailleurs de fonds "Bilan et Perspectives d'un programme durable dans le bassin du fleuve Sénégal"

Ce colloque initialement prévu dans le cadre de la commémoration du 20ème anniversaire de l'OMVS a été reporté au 11 Mars 1993.

Pour la préparation de ce colloque dont les termes de référence ont été transmis aux Etats, le Haut-Commissariat bénéficiera d'une assistance technique d'une équipe pluridisciplinaire de la FAO qui travaillera de concert avec une équipe interdépartementale du Haut-Commissariat pour la préparation du document de travail. Ce document fera le bilan du développement et dégagera des perspectives de développement durable intégré à court, moyen et long terme. Pour harmoniser les points de vue des Etats-membres, du Haut-Commissariat et de la FAO, une réunion regroupant les Etats-membres, discutera le rapport provisoire du document.

Le colloque sera co-parrainné par la FAO et le PNUD. Il sera organisé le 11 Mars 1993, à la commémoration du 21ème anniversaire de l'OMVS.

Les recommandations de ce colloque seront soumis au Conseil des Ministres, à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et constitueront un cadre de référence pour le Comité Régional de Planification qui participera activement à son animation.

III.2. Utilisation des reliquats pour le développement agricole

La réunion spéciale regroupant les bailleurs de fonds arabes, la BID et le Fonds de l'OPEP s'est tenue les 17 et 18 Octobre 1992 à Dakar en marge du Comité Consultatif des bailleurs de fonds de l'OMVS. Elle a permis de prendre option pour l'affectation des reliquats au financement de projets précis. Pour permettre aux bailleurs de fonds d'engager les procédures de mise en oeuvre de ces projets, il était demandé un certain nombre d'information complémentaire. Ces informations ont été expédiées aux dites sources de financement. Après étude des dossiers, il s'est avéré que les études complémentaires seraient nécessaires pour le projets retenus puissent satisfaire les exigences des procédures internes des bailleurs de fonds. Le Haut-Commissariat, après concertation avec le Fonds Saoudien a proposé aux Etats-membres et aux autres bailleurs de fonds la tenue de réunions de co-financiers, pays par pays dans les capitales des Etats-membres en vue d'identifier les termes de références des études complémentaires nécessaires, des modalités pratique pour leur exécution et d'un calendrier pour un plan d'actions. Cette solution constitue à notre avis la seule façon de garantir un démarrage rapide du programme. Les réunions sont prévues autour de la fin Novembre, début Décembre 1992. D'ores et déjà pour le Sénégal la réunion des co-financiers a permis l'acceptation des T.D.R. et d'un plan d'action.

III.3.- Formation des cadres de l'OMVS et des Experts nationaux

Le Haut-Commissariat dispose dans le cadre du programme d'appui à la planification financé par l'USAID, d'une enveloppe destinée à la formation locale des cadres de l'OMVS. L'outil informatique devient de plus en plus une nécessité et peut contribuer à l'amélioration de la productivité des cadres et de leur épanouissement professionnel. C'est pour cela qu'un programme de formation est mis en oeuvre depuis le 2 Novembre 1992 à l'intention de 20 cadres du Haut-Commissariat. La formation comprendra l'initiation au DOS, l'apprentissage à des logiciels de traitement de texte, d'un tableur et de banque de données. Dans le même cadre, des formations ont été engagées pour les experts du DDC et des experts du DID et des Etats sur le modèle "répartition coûts et charges". Cette formation est prévue en Novembre/Décembre.

III.4. - Coopération interdépartementale

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un plan de l'étude d'un plan d'alerte, le Département a mis à la disposition du Département de l'Infrastructure Régionale deux personnes de la contrepartie OMVS à l'étude ; à savoir l'expert agronome et l'expert en télédétection.

Le Département a reçu de la part du Département de l'Infrastructure Régionale un appui important. De même dans le cadre de la préparation du colloque, il est attendu de ce département la mise à disposition ponctuelle des experts en transport et en énergie.

L'expert informaticien a apporté un appui permanent au Service Administratif et Comptable.

C. - INVESTISSEMENTS ET DETTE

I. INTRODUCTION

Comme prévu par le Programme adopté par le Conseil des Ministres lors de sa 33è session ordinaire tenue les 17 et 18 février 1992 à Dakar, les activités du Haut-Commissariat ont, dans ce domaine et pour l'essentiel, concerné :

- la gestion financière des projets opérationnels,
- la poursuite de la recherche et de la mise en place des financements nécessaires à la mise en oeuvre du reste du Programme de l'Organisation,
- la gestion de la Clef de Répartition des Coûts et des Charges,
- la réalisation des études relatives à la capacité d'endettement des Etats-membres de l'OMVS et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de recherche de financement.

Il s'agit, principalement, d'activités permanentes pour lesquelles le présent chapitre se propose de faire le point des tâches ou actions menées au cours de l'année 1992.

II. GESTION FINANCIERE DES PROJETS EN COURS D'EXECUTION

Les ordonnancements ont concerné les prestations relatives aux marchés et contrats ci-dessous :

II.1. - Endiguements Rive Droite

II.1.1. Travaux (FED et Groupe de la BAD) :

Décomptes 22 à 24 pour un montant de :

UM = 14 585 760,94 et
FF = 8 068 063,40

II.1.2. Travaux complémentaires (CCCE)

Décomptes 102, 103, 104 et 201 pour un montant de :

UM = 5 127 176 et
FF = 3 473 356,10

- . Mémoire 03/92 Hydro-Consult Inter. (CCCE) pour un montant de : FF = 42 000
- . Facture n° 865 SEHI-SENEGAL (CCCE) pour un montant de : F.CFA = 1 536 600
- . Facture 1.800.211 Renault Sénégal (CCCE) pour un montant de : F.CFA 9 450 000

- Facture 1140 SEHI- SENEGAL (CCCE) pour un montant de : F.CFA 2 181 000.

Les montants cumulés appelés à ce jour s'élèvent à :

UM = 201 330 015,94 ;
FF = 92 734 129,19 ;
F.CFA = 13 167 600

dont pour 1992 :

UM = 19 712 936,94 ;
FF = 11 583 419,5 ;
F.CFA = 13 167 600

Soit environ F.CFA 666 916 698

II.1.3. - Supervision (Caisse Centrale) :

Le reliquat des décomptes 31 et 32 ainsi que les décomptes 38 à 45 pour les montants de :

UM = 667 572,97 et FF = 1 859 408,34

Les montants cumulés appelés à ce jour s'élèvent à :

UM = 9 752 457,59 et FF = 9 396 560,96

dont pour 1992 UM = 667 572,97 et FF = 1 859 408,34

soit environ F.CFA = 95 495 984.

II.2. - Endiguement Rive Gauche (Caisse Centrale)

Les factures ci-dessous envoyées pour paiement :

Interface Bureautique n° 744/92 et 756/92 pour un montant

de : F.CFA = 1 435 000

Hydro-Consult Intern. mémoire n° 01/92 pour un montant
de : FF = 63 000,00

Centrale commerciale "LA PETITE COTE" pour un montant
de : F.CFA = 367 560

Hubert Bouette et Gersar n° CH 3 260 pour un montant
de : F.CFA = 1 951 500

Interface Bureautique n° 1345/92 pour un montant
de : F.CFA = 657 000

CAP Informatique n° 1008 pour un montant
de : F.CFA = 3 220 500

ITS n° 486/92 pour un montant
de : F.CFA 742 000

Soit au total : FF. = 63 000 et F.CFA = 8 373 560

Les montants cumulés appelés à ce jour s'élèvent à :

FF = 1 276 622,02 et F.CFA = 7 631 560

dont pour 1992 FF = 63 000 et F.CFA 8 373 560

soit F.CFA 11 523 560

Ces paiements s'effectuent normalement.

Pour mémoire, on peut rappeler ici les montants payés précédemment pour la construction de l'Ouvrage de Diama sensu stricto, en millions d'unités de compte :

	F.CFA	FF	DM	EU \$
Génie Civil	11 133,5	3 837	-	-
Equipements électromécaniques	324,4	45,4	28,5	-
Ouvrage de l'Aftout-es-Sahel	217,1	11,1	-	-
Réparation du Pont Faidherbe	-	-	-	0,164
Supervision	357,6	29,1	-	-
TOTAUX :	12 033,6	469,4	2,85	0,164

Soit : 36,0 milliards de F.CFA équivalents
aux parités du 16 juillet 1992 : 1 DM = 169,300 F.CFA
1 EU\$= 251,150 F.CFA
(réf. Bulletin du FMI)

II.3. - Equipements Electromécaniques de Manantali

. Sous-lot 2B : DM 39 512,50

Les dépenses totales sur ce sous-lot s'élèvent à :

F.CFA 124 801 669 et DM 16 025 656,02 (FAD)

dont pour 1992 : DM 39 512,50 soit F.CFA : 6 689 466,25

. Sous-lot 2B : Canada et Italie)

Les dépenses totales s'élèvent à :

CAN \$ 32 975 891,75 et EU 5 191 797,01.

On peut rappeler que les dernières factures qui étaient encore dues aux constructeurs italiens (EU \$ 169 958,33), n'ont été réglées qu'après que toutes les conditions de mise en vigueur des nouvelles conventions de financement avec l'Italie aient été remplies par les Etats.

II .3.1. - Supervision

Les dépenses totales sur ce lot s'élèvent à ce jour :

F.CFA : 463 638 768 et DM : 33 570 529,40

II .3.2. - Assistance à l'exploitation de l'ouvrage (R.F.A)

Factures 37,39,40 à 50 du GM :

DM = 935 355,64 et F.CFA = 23 414 775

Les dépenses totales s'élèvent à ce jour :

DM = 2 922 778,68 et F.CFA = 56 610 211

Les renouvellements de fonds de mise à disposition ont porté sur les montants suivants : F.CFA 200 407 157.

Les factures n° 91 AM et AF 2 646 de GLOTZL & HUGGENBERGER AG pour un montant de :

DM = 33 813,50 et SFR = 17 471,85

Salaires de l'Expert Axel WERNER (période 15 mai 1990 au 14 mai 1994) pour un montant de :

DM = 855 600

Les montants cumulés appelés à ce jour s'élèvent à :

DM = 3 812 192,18 ; F.CFA = 257 017 38 ;
SFR = 17 471,85

dont pour 1992 :

DM = 1 824 769,14 ;
F.CFA = 223 821 932 ;
SFR = 17 471,85

soit F.CFA 536 030 0008.

II.3.3.- Assistance à l'entretien et à la formation du personnel

. Le cumul des montants demandés au Canada pour cette assistance s'élève à CAN \$ 1 351 053,71 (CP n° 22).

. Supervision de cette assistance (Kf.W) demande de paiement 3 à 5 : DM 37 500

Cumul des montants demandés à ce jour DM : 62 500

dont pour 1992 DM 25 000 soit F.CFA 4 232 500

En se basant sur la "Synthèse Contractuelle et Financière" remise par l'Ingénieur-Conseil et la réévaluation qui

en a été faite, lors de la 23ème réunion du Comité Consultatif les prévisions finales de coûts de l'ouvrage de Manantali peuvent être établies comme suit, en millions d'unités de compte :

	F.CFA	DM	EU	CAN \$
Génie Civil	23 686,0	641,84	-	-
Equipements Electromécaniques	122,2	13,6	4,99	32,98
Déboisement	-	20,0	-	-
Recasement des populations	-	-	24,34	-
Route d'accès latéritique	2 673,7	0,7	-	-
Supervision	463,2	36,84	-	-
TOTAUX	26 945,1	712,98	29,33	32,98

Soit : 161,9 milliards de francs CFA équivalents, aux parités du 16 Juillet 1992.

A noter que certains paiements restent toujours en suspens : ainsi, pour le seul lot Génie Civil de Manantali, ces paiements retardés représentent 2 371 138,7 DM (0,37 % du montant en DM du lot) et 130 441 381 F.CFA (0,55 % du montant en F.CFA du lot). Cette situation résulte essentiellement de la suspension de certains prêts en raison de retard des Etats-membres dans le paiement de leurs charges financières sur des prêts relatifs au programme OMVS ou, le plus souvent, à des projets purement nationaux.

Voir en Annexe 1 la situation des arriérés Service de la Dette par Etat-membre et par prêt.

Pour éviter le recours à l'assurance HERMES par ECBM, avec toutes les conséquences négatives sur le financement ultérieur des projets de l'OMVS et de ses Etats-membres co-gérants initiaux du prêt allemand de 166 millions de DM et emprunteurs auprès d'autres bailleurs de fonds dont les prêts font l'objet de suspension, un arrangement a pu être trouvé avec la Kf.W. Celle-ci a accepté en effet de verser à ECBM la somme que lui aurait payée HERMES, soit DM 1 502 527,69 après que ECBM se soit engagée à transférer à la Kf.W les versements ultérieurs qu'elle recevrait après la levée des mesures de suspension.

Les efforts entrepris pour lever ces suspensions doivent donc se poursuivre sans relâche, en vue d'un aboutissement dans les meilleurs délais.

Les reliquats réévalués des financements relatifs à Diama et à Manantali sont de 22,53 milliards de francs CFA ou 86,25 millions de dollars américains : ils sont donnés en annexe par source de financement et par Etat-membre.

II.4. - Etude macro-économique d'un programme de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal (FAD)

. Factures AGRER S.A. n°s 111 281, 203 076,
206 135 (CP 1 à 3) montant : ECUS = 184 939,00

II.5. - Etude d'actualisation du Projet Navigation (FAD)

. Mémoire n° 5 de Louis Berger International Inc.
montant FF = 105 000 et F.CFA = 16 751 175

Après le décaissement de la totalité du reliquat du don du Groupe de la BAD, il reste dû un GAP de 6.199.630 F.CFA. Le Haut-Commissariat a proposé au bailleur de fonds son règlement sur le reliquat du prêt FAD relatif à Manantali.

Aussi, compte tenu de la décision du Conseil des Ministres de financer les études uniquement sur subvention, le Haut-Commissariat demande l'accord du Conseil des Ministres sur cette proposition sinon la budgétisation du montant en question.

II.6. - Etude d'ordonnancement du Projet Energie (CCCE)

. Factures n° 92.04.554 et 92.05.638 de la Société de Coordination et ORD. montant FF = 75 000

II.7. - Etude du plan d'alerte (1ère phase) (Kf.W)

. Facture n° 1 du Groupement Manantali montant :

DM = 140 472,00 et F.CFA 6 024 000.

III. - POURSUITE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE DU RESTE DU PROGRAMME

III.1. Besoins de financement

Compte tenu des réévaluations faites, et notamment pour la route de liaison Diama-Rosso, le revêtement de la route d'accès à Manantali et le Projet Navigation, les besoins en financement complémentaire du Programme d'Infrastructure Régionale se présentent comme suit :

III.1.1. Endiguements et routes d'accès à Diama

Endiguements rive droite 17.690

(ouvrages différés indemnités et dépassement) (2.100)

Réhabilitation Digue Rive Gauche (1.800)

Revêtement Route d'accès (Rive Gauche) (920)

Route de liaison Diama-Rosso (11 430)

III.1.2. (Revêtement Route d'accès)..... 2 600

III.1.3. Energie..... 141.311

Total Centrale..... (43 998)

Total Réseau..... (91 877)

Total supervision..... (5 436)

III.1.4. Navigation	72 040
Port de Saint-Louis.....	(35 000)
Port de Kayes.....	(2 000)
Escales portuaires.....	(40)
Voie Navigable.....	(15 000)
Transport fluvial (barges).....	(20 000)
Total Investissements de 2ème tranche du Programme.	213 351
TOTAL GENERAL.....	233 971

III.2. - Etat des recherches de financement

Il apparaît que les besoins qui restent à couvrir sont très importants et des actions se sont poursuivies pour l'ensemble des composantes en vue d'aboutir à l'obtention et à la mise en place de leur financement. A ce sujet, on peut rappeler, entre autres :

III.2.1.- Endiguement Rive Droite de Diama

Suite aux démarches entreprises par le Haut-Commissariat, la BAD a réagi favorablement pour le financement des ouvrages différés. Un accord de prêt de 5,25 millions d'UCF a été signé le 23 Juillet 1992 à Abidjan par la Banque et les Représentants des trois Etats-membres. Parallèlement à sa mise en vigueur le Haut-Commissariat a élaboré et transmis aux Etats-membres et à la BAD un projet d'accord de rétrocession en vue également de sa signature.

Pour l'Avenant n° 2, les démarches effectuées auprès de différents bailleurs de fonds CCE, BAD, CFD, Fonds de l'OPEP, et BID) pour le règlement des 100 millions d'UM sont restées vaines. Ce règlement ne pouvant, par ailleurs, intervenir sur des ressources en réalité inexistantes - du Fonds Spécial, il conviendrait que le Conseil des Ministres se penche à nouveau sur ce problème, en vue de lui trouver une solution définitive d'autant plus que l'entreprise ne cesse de relancer le Haut-Commissariat à ce sujet.

S'agissant du dépassement sur ces travaux de 1ère tranche qui, en définitive, est de 478 000 ECUS - après épuisement des engagements du Groupe de la BAD et de la CCE - le Haut-Commissariat a par lettre en date du 25/9/92 proposé aux Etats-membres de demander à la CCE de prélever ce montant sur les reliquats estimés à 8,35 M. ECUS de son prêt de 30 M. ECUS relatif à Diama et à Manantali.

III.2.2. - Réhabilitation de la Digue Rive Gauche de Diama

Les travaux sont proposés au financement de la Caisse Centrale qui serait également disposée à prendre en charge la Supervision.

En fait, la CCCE a donné son accord de principe mais

lie la mise en place du financement à la satisfaction par l'OMVS des conditionnalités suivantes :

1. recouvrement des redevances,
2. mise en place effective de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs,
3. mise en place des structures d'exploitation et d'entretien des endiguements,
4. mise en place d'une Police des Eaux.

III.2.3. Revêtement de la route d'accès au Barrage de Diama (R.G.) et route de liaison Diama-Rosso (R.D.)

- | | |
|--|-------------------------|
| • étude technico-économique | : 12 millions de F.CFA |
| • travaux | : 907 millions de F.CFA |
| • et étude de faisabilité
de la route de liaison
Diama-Rosso | : 130 millions de F.CFA |

Une requête globale de 1,049 milliard de francs CFA correspondant à ces besoins avait été adressées à la CCE.

Ces deux projets ayant été retenus sur la liste des projets régionaux de l'Afrique de l'Ouest sélectionnés pour le financement au titre de la Convention ACP-CEE Lomé IV, le Haut-Commissariat a demandé à la réunion des Ordonnateurs Nationaux FED tenue les 7 et 8 Octobre 1992 à Lagos, qu'en toute logique, la réalisation de la route Diama-Rosso soit également retenue pour assurer la liaison terrestre pérenne recherchée entre la Mauritanie et le Sénégal. Une réunion d'arbitrage étant prévue en Décembre prochain à Abuja, l'appui des Etats-membres est demandé

III.2.4.- Revêtement de la Route d'accès à Manantali

L'étude de justification demandée et financée par la BAD lui a été transmise récemment. Celle-ci a été sollicitée pour examiner la possibilité de dégager le financement complémentaire nécessaire à la couverture des besoins, financement qui s'ajouterait aux reliquats de ses engagements sur Manantali, pour l'affectation desquels elle avait donné son accord de principe. A l'occasion de la mission que le Haut-Commissariat a effectuée les 26 et 27 Novembre 1992 auprès de la BAD, celle-ci a indiqué que, compte tenu des résultats de l'étude de justification, l'octroi d'un financement totalement nouveau peut être envisagé. Une nouvelle requête sera donc adressée à cet effet :

III.2.5. - Energie - Les contacts et missions de sensibilisation auprès des bailleurs de fonds se sont poursuivis.

Les engagements chiffrés se présentent actuellement comme suit :

Canada.....	50	millions de CAN.	\$
Italie.....	29,9	millions de EU	\$
BAD	15	millions d'UCB	
FAD.....	15	millions d'UCF	
BOAD.....	3	milliards de F.CFA	
RFA.....	100	millions de DM.	
CFD	100	millions de FF	

Ces engagements, dont certains sont susceptibles d'être augmentés se chiffrent à quelques 40 milliards de F.CFA soit environ 28 % des besoins en financement.

T=320 millions
de \$=75%

D'autres bailleurs de fonds, sans annoncer officiellement de montants chiffrés, ont réaffirmé leur engagement en faveur du Projet et leur disponibilité à l'appuyer auprès de sources multilatérales de financement. Il s'agit notamment de la France, de la Banque Mondiale et des Fonds Arabes.

Le Haut-Commissariat a, sur la base de la Résolution 20 adoptée par la Xème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement engagé la préparation de la Réunion Spéciale des sources de financement qui pourrait se tenir en Février 1993 en vue d'obtenir le bouclage du financement.

III.2.6. - Navigation - Le rapport final de l'étude d'actualisation financée par la BAD, sur subvention, sera soumis en Décembre 1992 à une session ordinaire du Conseil des Ministres. Les actions de recherche de financement pourront s'intensifier sur la base des résultats de cette session extraordinaire non seulement auprès des bailleurs de fonds traditionnels de l'OMVS et de ses Etats-membres mais également de toutes les sources potentielles.

III.2.7. - Utilisation des reliquats pour le Développement Agricole

En plus de ce qui a déjà été dit (cf. supra), il convient de préciser que la réévaluation de ces reliquats faite en tenant compte notamment des prévisions de dépenses liées aux travaux confortatifs de Manantali, se présente comme suit :

Fonds Saoudien	:	Rls	62,42	soit F.CFA	4 350
Fonds Koweïtien	:	DK	6,10	soit F.CFA	5 980
Fonds d'Abu Dhabi	:	Dh EAU	37,82	soit F.CFA	2 686
BID	:	DI	4,10	soit F.CFA	1 499
Fonds de l'OPEP	:	EU \$	1,56	soit F.CFA	406

Total : F.CFA équivalents = 14 921

La répartition par Etat-membre est donnée dans le tableau Annexe 2.

IV. - DETTE

L'actualisation de l'échéancier prévisionnel du Service de la Dette afférente au Programme d'Infrastructure Régionale effectuée en tenant compte des remises de dette de la France et de la RFA, reste valable. Le maximum annuel, soit quelque 9,2 milliards de francs CFA équivalents dont plus de 2 milliards d'intérêts et de commissions, sera atteint dès 1994. (cf. graphique joint en Annexe 3).

Aux parités actuelles, la dette à rembourser s'élève à quelque 107 milliards de F.CFA, alors que l'investissement réalisé dans les deux barrages atteint 195 milliards de F.CFA.

S'agissant du service de la dette du ressort du Haut-Commissariat, celui-ci a reçu du Groupe de la BAD pour Janvier et Juillet 1992 les avis d'échéance pour trois prêts qu'il a répercutés aux Etats-membres sur la base de la Clef de Répartition des Coûts et des Charges actuellement en vigueur, conformément à la décision du Conseil des Ministres. La BAD a encore été relancée pour qu'à l'avenir, elle fasse parvenir également l'avis concernant le 4ème prêt qui suivra la même voie. En fait, elle transmet directement l'avis pour ce prêt aux Etats, en faisant elle-même la répartition.

Il s'agit du prêt n° CS/MAL/MR/SN/AGR/82/007 relatif à la supervision de Manantali.

Concernant la Dette croisée, entre Etats-membres, il convient de rappeler que, par résolution n° 197/CM/SEN/D en date du 18 décembre 1986, le Conseil des Ministres a modifié la Clef de Répartition des Coûts et des Charges des Ouvrages Communs, sans effet rétroactif.

Alors que les nouvelles conventions de financement prennent en compte cette modification, les premières, à l'exception de celles signées avec le Groupe de la BAD, sont restées sur l'ancienne clef

Le Conseil des Ministres a donc adopté par résolution le règlement relatif aux modalités d'application d'une nouvelle clef donnant mandat au Haut-Commissariat d'établir des Avis de Réclamation de Montants Compensatoires.

En 1992, seul un Etat-membre a transmis au Haut-Commissariat des avis d'échéance qui ont fait l'objet, conformément au règlement précité d'établissement et de transmission des avis de réclamation correspondants.

Au total, ces avis ont porté à ce jour sur 307,8 millions de F.CFA équivalents répartis comme suit :

- . 197,4 millions demandés à la Mauritanie en faveur du Mali
- . 5,6 millions demandés au Sénégal en faveur du Mali (prêt CCE de 30 M.ECUS) et

. 104,8 millions demandés à la Mauritanie en faveur du Sénégal.

Des solutions sont recherchées pour un paiement régulier. Conformément à la demande du Conseil des Ministres, le Haut-Commissariat prévoit en particulier, une réunion d'experts des ministères chargés des Finances des Etats-membres dont les conclusions seront soumises au Conseil.

V. - GESTION DE LA CLEF DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES DES OUVRAGES COMMUNS (R.C.C.)

Après la tenue des séminaires sur la répartition des Coûts et des Charges des Ouvrages Communs, le Consultant DAMES & MOORE avait fait parvenir au Haut-Commissariat de l'OMVS le Rapport d'Achèvement Phase I qui a été envoyé aux Etats-membres. Le Haut Commissariat avait également envoyé aux Etats le questionnaire relatif à la collecte des données devant servir pour le calcul de la future Clef de Répartition des Coûts et Charges. Une mission du Haut Commissariat s'était rendue dans les Etats pour parachever cette collecte des données.

Pour la Phase II de l'étude R.C.C., "DAMES & MOORE" avait officiellement donné son accord pour que sa réalisation soit discutée directement avec UTAH STATE UNIVERSITY (USU).

En 1992, des négociations ont donc d'abord été menées avec UTAH STATE UNIVERSITY (USU) pour la mise en oeuvre de la Phase II. Ces négociations ont abouti à la signature le 3 mars 1992 d'un contrat OMVS/USU, sur la base des TDR antérieurs et des recommandations du séminaire régional.

De longues discussions ont par ailleurs été menées avec l'USAID/SENEGAL pour la réalisation du volet formation du PPD, en particulier la formation relative à la Répartition des Coûts et Charges et ayant également fait l'objet de recommandations du séminaire régional adoptées par la 33ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres. Durant la formation des Experts de l'OMVS (Haut Commissariat et Etats membres) qui se déroulera en novembre-décembre 1992 aux Etats-Unis, un temps sera consacré à l'analyse de toutes les données déjà collectées dans les Etats-membres en vue d'élargir et d'améliorer les bases de la Répartition des Coûts et des Charges.

Après l'élaboration du rapport de démarrage de la Phase II de l'étude, le modèle FAMM est actuellement en cours de réécriture. Un modèle micro-informatique relatif au calcul des redevances est aussi en cours d'écriture.

Compte tenu de l'insertion de la formation, un calendrier remanié est attendu de USU pour la poursuite et l'achèvement de l'étude.

VI. - ETUDES RELATIVES A LA CAPACITE D'ENDETTEMENT DES ETATS-MEMBRES ET A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE RECHERCHE DES FINANCEMENTS.

En première étape et parallèlement à la mise en place de toute la documentation nécessaire, le Haut-Commissariat avait actualisé la dette résultant de la réalisation des travaux de première tranche ainsi que le service correspondant. Dans le même cadre, il a procédé à l'estimation de la dette pouvant résulter de la réalisation des composantes restants du Programme d'Infrastructure Régionale, sur la base d'hypothèses de financement plausibles.

La poursuite active des actions liées aux études a néanmoins été gênée par l'absence, jusqu'à récemment de l'Expert en Financement du Développement. C'est pourquoi, le Haut-Commissariat avait sollicité l'assistance de l'Equipe pluridisciplinaire de la Commission Economique pour l'Afrique dont l'appui permettrait d'accélérer ces actions, en étroite collaboration avec les Etats-membres. Les promesses faites dans ce sens par une mission de la CEA à Dakar n'ont pas encore été concrétisées.

D. - COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

I. - INTRODUCTION

Dans le cadre de son programme d'activités arrêté lors de la 33^e session ordinaire du Conseil des Ministres pour l'année 1992, en matière de communication et relations extérieures, le Haut-Commissariat a mené un certain nombre d'activités dans les 4 principaux domaines relevant de sa compétence à savoir :

- les activités de communication,
- les relations extérieures,
- les activités de traduction,
- les activités de protocole.

II.- LES ACTIVITES DE COMMUNICATION

Elles ont eu pour objectif d'apporter aux différents opérateurs économiques pouvant être intéressés par la vie de notre Organisation des informations claires et précises et de les sensibiliser sur les activités et réalisations combien vitales pour les Etats-membres, que l'OMVS mène dans son combat quotidien pour l'auto-suffisance alimentaire et le développement de la sous-région. Elles ont concerné :

II.1. - Les rapports avec les médias

Il s'est agi, suite aux séminaires d'information tenus dans les différents pays membres en 1991, de maintenir les acquis et de renforcer notre coopération avec les médias parlés et écrits par différents communiqués de presse, l'édition de dépliants sur l'OMVS et l'institutionnalisation d'une commission de programme qui n'a pu malheureusement se réunir en 1992 pour proposer et mettre en oeuvre un programme d'actions promotionnelles sur l'OMVS.

II.2. - Le Bulletin d'information "OMVS-MAGAZINE"

Malgré les difficultés de trésorerie qui ont empêché la parution de 2 numéros, le n° 2 OMVS-MAGAZINE a pu être édité grâce à un "emprunt" sur les fonds de la subvention qui nous a été donnée par la Fondation Ford.

Ce numéro a porté sur :

- l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs : fondements et structures,
- le Développement dans le bassin,
- la Gestion de l'Eau Régularisée du Fleuve Sénégal,
- les Problèmes de financement (actuel et futur pour la poursuite du Programme d'Infrastructure Régionale),

- les Projets d'Accompagnement.

II.3.- L'Emblème

A la suite de la 32è session ordinaire du Conseil des Ministres, un travail important a été réalisé et cela a permis l'adoption de l'emblème par la 33ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Dakar les 17 et 18 Février 1992 (Résolution n° 239/CM/SN/D/S.O/92). Grâce à cette décision qui a rendu possible la personnalisation de notre Organisation, le Haut-Commissariat a fait exécuter lors de la Xème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS (Nouakchott 24 - 25 Août 1992) et des cérémonies d'inauguration des barrages de Diama et de Manantali (29 Octobre 1992) des fanions et des drapeaux de l'OMVS.

Désormais l'emblème figurera sur tous les documents de l'OMVS. Signalons cependant que l'artiste n'a pas pu, à ce jour, être désintéressé à cause des tensions de trésorerie que vit l'Organisation.

II.4.- Inauguration des Barrages et pose de la première pierre de la centrale hydroélectrique de Manantali

Suite à la décision de la Xème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS de célébrer le 20ème anniversaire dans la dernière décade du mois d'octobre 1992, ces manifestations ont eu lieu les 28 et 29 octobre 1992 en présence de nombreux bailleurs de fonds, de pays amis et d'organisations inter-gouvernementales qui ont tous manifesté leur satisfaction pour le bon déroulement de ces cérémonies et ont tenu à féliciter l'OMVS pour les progrès accomplis.

A cette occasion en plus du travail d'animation et de suivi des comités nationaux préparatoires chargés plus spécialement de la préparation des baptêmes des places OMVS dans chaque capitale, le Haut-Commissariat a fait exécuter un film qui a été "passé" par les 3 télévisions nationales.

Le programme approuvé par les plus hautes instances de l'Organisation a été entièrement respecté, à savoir :

- le 28 octobre :

- . baptême des places OMVS à Bamako, Dakar et Nouakchott,
- . message radio-télévisé du Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS,

- le 29 octobre :

- . inauguration des barrages de Diama et de Manantali, pose de la première pierre de la centrale.

Par ailleurs pour ces cérémonies le Haut-Commissariat

Par ailleurs pour ces cérémonies le Haut-Commissariat a réalisé :

- une plaquette sur l'OMVS,
- des plaques d'identification des places OMVS et des plaques d'inauguration des barrages de Diama et Manantali,
- des matériaux de promotion (banderoles, drapeaux, tee-shirt).

Ces manifestations ont été l'occasion pour certains de nos partenaires au développement d'annoncer leur intention de financer le Projet Energie (BAD, RFA, Italie, les bailleurs de fonds arabes, la France,... etc) ou leur intérêt pour le programme de l'OMVS (Suisse, Japon, etc...).

Du point de vue financier, des subventions de 6 500 000 F ont été reçus du Groupement Manantali et de Razel et ont servi à désintéresser en partie certains fournisseurs.

Les Etats ont contribué pour une somme de 6 600 000 F en effectuant directement certaines actions.

Le Haut-Commissariat se retrouve avec une facture de l'ordre de 18 millions à payer sur le budget de fonctionnement.

II.5. Carte d'identité OMVS

Par résolution n° 240/CM/SN/D/33è/S.O/92, le Conseil des Ministres de l'OMVS a approuvé le projet de Carte d'identité qui lui a été présenté par le Haut-Commissariat.

La matérialisation de cette carte est en cours. Elle devra faciliter encore davantage, le déplacement des experts de l'OMVS dans les Etats-membres.

II.6.- La tournée des médias dans la vallée

En vue d'exécuter cette activité financée par la Fondation Ford dans le cadre de la subvention qu'elle nous a octroyée, le Haut-Commissariat a effectué une mission d'identification du parcours et des sites à visiter en rive droite, en rive gauche et dans le Haut-Bassin aux mois de Juillet et Août 1992.

Cette mission s'est effectuée en rapport avec les autorités concernées et un programme avait été élaboré et une date retenue (1er au 15 Novembre 1992). Malheureusement, des difficultés financières ayant amené le Haut-Commissariat à utiliser les fonds prévus à cet effet, la tournée n'a pu être faite. Un nouveau programme est en cours d'étude.

II.7. - Préparation du 2ème colloque sur l'OMVS - Bilan et perspectives

Malgré la décision du Conseil des Ministres lors de sa 27ème session extraordinaire, dene pas jumeler les festivités du 20ème anniversaire et le colloque, le Haut-Commissariat a continué ses contacts avec la FAO qui, après l'envoi d'un consultant pour l'élaboration des termes de références, est en train de finaliser le scénario devant nous permettre de préparer le rapport introductif à ce colloque. Ce rapport sera, bien entendu, soumis aux Etats pour observations.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat pour assurer la participation des Etats, leur avait demandé de faire des requêtes au PNUD qui est disposé à mettre à la disposition de chaque Etat une enveloppe de 50 000 \$ à prélever sur chaque CIP national.

A ce jour, seul un Etat a satisfait à cette requête du Haut-Commissariat. Il serait souhaitable que les autres fassent de même pour nous permettre de mobiliser le financement dans les délais.

II.8. - Recherche de financement

Le Haut-Commissariat est en contact avec le CRDI pour une requête assez importante relative à un programme de communication.

Il a pris langue également avec la Fondation Hebert.

Il espère pouvoir conclure avec ces institutions dans le courant de l'année 1993.

II.9.5. - Jumelage des Villes du bassin

Suite à la décision du Conseil des Ministres de jumeler les villes du bassin et en premier lieu Kayes, Bakel et Kaédi, le Haut-Commissariat a effectué une mission dans ces 3 localités qui sont prêts à procéder à ce jumelage. Une date, pour ce faire devra être retenue et une commission préparatoire constituée.

III. - RELATIONS EXTERIEURES

Au titre de ce chapitre, le Haut-Commissariat a mené essentiellement des activités avec l'Association des OIG de l'Afrique de l'Ouest à laquelle l'OMVS a adhéré depuis 1984.

A ce titre, il a participé :

- à la réunion des comités sectoriels tenus à Ouagadougou du 17 au 21 Mars 1992,
- à la réunion suivi-évaluation de l'Association, tenue à Niamey du 23 au 24 Mars 1992.

En marge à cette dernière réunion, le Haut-Commissariat a présidé la réunion constitutive du Comité Sectoriel des Bassins Fluviaux et Lacustres qui comprend l'ABN, la CIEH, l'OMVG, la MRU, le LIPTAKO GOURMA et l'OMVS.

Il a, à la suite de cette réunion relancé, mais sans succès la CEA qui avait manifesté son intérêt pour la mise en oeuvre de ce projet.

Signalons que la réunion ad hoc pour un débat sur l'Association prévue en 1992 n'a pas été tenue, malgré les contacts pris avec le Secrétariat (le MULPOC) et le Président en exercice de l'Association (CEAO).

IV. - TRADUCTION

Dans le cadre de la traduction, le Haut-Commissariat a fait face à l'ensemble des tâches de traduction qui lui sont dévolues, à savoir la liaison entre l'OMVS et les bailleurs de fonds : programme agricole, requête pour les structures d'exploitations, télex et courrier ordinaire.... etc. Cependant, à cause de l'insuffisance de personnel auquel il est confronté, il a été obligé durant la Xème Conférence et la tenue de la 23ème Réunion du Comité Consultatif, de faire appel aux services de consultance.

V.- ACTIVITES DE PROTOCOLE

Pour la préparation des réunions statutaires et techniques, les services de protocole ont été sollicités. Il a eu dans ce cadre à faciliter à nos interlocuteurs, les formalités d'arrivée, de séjour et de départ

VI. - CONCLUSION

1992 a vu se réaliser des acquis irréversibles qui peuvent d'ores et déjà constituer le socle sur lequel germera une politique cohérente de communication.

Il s'agit :

- du maintien de la parution de la revue "OMVS-MAGAZINE",
- de l'adoption de l'emblème de l'OMVS,
- de la carte professionnelle d'Identité OMVS,
- de l'élaboration de plaquettes sur l'OMVS et de matériaux de promotion.

Ce bilan aurait pu être autrement plus positif si le Haut-Commissariat n'avait pas connu des difficultés financières aiguës qui l'ont amené à utiliser les ressources obtenues par financement extérieur.

Par ailleurs, il est temps si nous voulons faire jouer son rôle à la communication de lui accorder quelque considération en lui consacrant un appui propre, tant financier qu'humain.

- Appui financier pour traduire complètement les

activités programmées telles : réunions de la commission des programmes, film sur l'OMVS, l'exposition itinérante, la réalisation d'une salle de communication, tenue de séminaires et rencontres dont l'objectif est de faire connaître l'OMVS, de sensibiliser les différents intervenants sur notre Organisation et de renforcer chemin faisant, l'intégration africaine par la promotion de la coopération entre les OIG de la sous-région.

- Appui humain par le renforcement en personnel de cette structure qui doit être pour notre Organisation ce que la formation est à l'homme : un élément valorisant.

En effet, pour que le Service Communication et Relations Extérieures puisse jouer véritablement son rôle à savoir être la voix et la voie de l'OMVS, il faut non seulement qu'il soit doté d'un budget personnalisé afin d'atténuer le poids de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et faire entendre au bon moment le message que l'OMVS adresse aux groupes cibles visés, mais il est également nécessaire qu'il soit le canal ou tout au moins le véhicule par lequel toute diffusion, toute communication se conçoit et se transmet : c'est-à-dire qu'il faudra, cesser de le considérer comme un corps étranger dans les départements et services et donc l'impliquer à toute activité de l'OMVS pour lui permettre d'émettre vers l'extérieur.

C'est seulement de cette manière que sera garantie son efficacité qui seule, permettra de mériter encore davantage la confiance déjà grande que les bailleurs de fonds placent en l'Organisation commune et l'implication des opérateurs économiques dans le programme régional conçu et fait pour eux.

A titre d'exemple, je ne citerai que l'impact de la célébration du 20ème anniversaire.

E. - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les activités dans le domaine de la gestion administrative et financière du Haut-Commissariat se sont ressenties en 1992, comme durant les années précédentes, des difficultés de trésorerie de l'OMVS.

I. - GESTION FINANCIERE

I.1. Situation financière

La persistance du décallage entre les besoins du fonctionnement de l'Organisation et les moyens financiers mis à sa disposition a conduit à des tensions de trésorerie quasi permanentes tout le long de l'année.

I.1.1 Contributions des Etats-membres

Du 1er Janvier 1992 au 31 Octobre 1992, l'OMVS a reçu des Etats-membres 759.695.503 francs dont 80.000.000 au titre de l'exercice en cours et 679.695.503 francs d'arriérés de contributions.

Ainsi qu'il ressort du tableau en annexe, les Etats-membres restaient devoir à l'OMVS à cette date 1.198.674 318 francs dont 426 155 790 francs d'arriérés et 772 518 528 francs au titre de contributions de l'exercice 1992.

I.1.2 Redevances d'eau

S'agissant des redevances d'utilisation de l'eau régularisée, seule la SONEES s'est acquittée de ses obligations au titre de l'année 1992 pour 11 384 800 francs.

La SAED et la SONADER restent devoir leurs redevances de 1992 pour les montants (respectifs) de 7 884 000 F et de 3 419 000 francs.

Quant à la SOCAS, hormis ses redevances de 1987, elle n'a rien payé et reste devoir 7 665 584 francs, tandis que la CSS qui n'a rien payé depuis l'institution des redevances, se trouve débiteur de 952 546 480 francs.

I.1.3. Trésorerie de l'Organisation

Le budget de fonctionnement de l'OMVS pour l'exercice 1992 a été arrêté à 1 428 111 585 francs, dont 367 964 572 francs à couvrir par les subventions des bailleurs de fonds. C'est donc plus d'un milliard de francs que l'OMVS devait recevoir des Etats-membres et des utilisateurs de l'eau régularisée, pour son budget de fonctionnement 1992. Or, elle n'avait encore reçu à la date du 31/10/1992 que 759 695 503 francs sur lesquels 100 000 000 francs ont servi à épouser le solde débiteur accusé par le Compte Général de fonctionnement : n° 774 200-95 à la fin de l'année 191 suite à un découvert bancaire.

Le Haut-Commissariat dont le budget à lui seul s'élève à 555 855 995 francs en 1992, a dû, avec 659 695 503 francs, faire face à la fois, à son fonctionnement, à l'approvisionnement des Structures d'Exploitation des Barrages et du règlement d'une partie de l'endettement courant.

- Salaires 1992 Haut-Commissariat et Cellule d'Exploitation des Barrages.....	263.139.736
- Indemnités de mission.....	21.695.000
- Dépenses de fonctionnement courant.....	68.946.947
- Equipement Cell. d'Exploit. des Barrages/véhic.	9.283.333
- Agios débiteurs.....	12.577.607
- Arriérés factures fournisseurs.....	30.582.802
- Salaires Déc. 91, congés et indemnités 1991.	25.741.125
- Provisions et acomptes divers.....	8.350.000

	440.316.550
- Provisions et paiements p/c Diama.....	72.938.432
- Provisions et paiements p/c Manantali.....	60.045.000

	573.299.982

Il est donc normal que l'OMVS ait continué en 1992 comme par le passé, à se débattre dans des difficultés de trésorerie quasi-permanentes détériorant l'atmosphère sociale au sein de l'Organisation ainsi que les relations entre celle-ci et ses fournisseurs et partenaires.

Les conséquences de ces difficultés de trésorerie vont de la suspension des prestations des institutions de sécurité sociale et de retraite dues aux agents de l'Organisation, aux interruptions fréquentes de fourniture d'eau, d'électricité et de téléphone en passant par les refus de prestations ou de livraison de biens à crédit et par les nombreux exploits d'huissier et autres menaces de poursuites.

I.2. Exécution du budget 1992

Le budget de fonctionnement 1992 de l'OMVS a donc été exécuté dans des conditions peu favorables. Ainsi, à la date du 31/10/92, les engagements autitre du budget du Haut-Commissariat n'ont été que de 345 027 300 francs sur une prévision de 555 835 995 francs, ce qui représente un taux d'exécution de seulement

62 % alors que, dans les conditions normales, celui-ci devait se situer aux environs de 80 %.

Sur ce montant d'engagements, les dépenses de personnel représentent 297.106.919 francs, avec un taux d'exécution de 75,41 % celles de matériel 71.815.564 francs, avec un taux de 62,30 %, celles d'équipement 811.158 francs avec un taux de 38,62 %, les autres dépenses 10.812.582 francs avec un taux de 55,30 % et les provisions 8.387.582 francs avec un taux de 75,56 %.

Il ressort de cette répartition que l'essentiel des engagements à la date du 31/10/92 est consacré aux dépenses de personnel. Les difficultés de trésorerie se sont donc fait sentir davantage sur l'exécution des dépenses des autres rubriques. En effet, dans l'impossibilité de bénéficier de crédit auprès de ses fournisseurs et ne disposant de moyens suffisants pour les achats au comptant, le Haut-Commissariat a été amené à limiter ses commandes de biens et services au risque de paralyser le fonctionnement de ses services.

I.3. - Endettement de l'Organisation

Outre les difficultés rencontrées dans l'exécution de son budget et dans son fonctionnement en général, une des conséquences des tensions de trésorerie est l'alourdissement de l'endettement de l'OMVS.

Celui-ci s'élevait à la date du 31/10/92 à 528 892 285 francs, non compris le passif des Structures d'Exploitation des Barrages et les 100 millions d'U.M. (240 millions F.CFA) dûs au titre de l'Avenant n° II relatif au financement de la digue rive droite.

L'essentiel de cet endettement est représenté par les charges de personnel qui y entrent pour 214 288 363 francs dont 25 696 548 francs cotisations dûes aux Caisses de Retraite, 87 662 202 francs de cotisations IPRS, 77 447 946 francs de retenues d'impôts non reversées et 17 765 467 francs de factures de frais médicaux (voir détail Annexe VII).

I.4. Fonds Spécial

Le solde du Fonds Spécial a peu évolué au cours de l'année 1992. En effet de 1 080 574 218 francs au 31/12/91, il est passé à 1 080 344 941 francs au 31/10/92 après avoir enregistré en recettes 230 000 francs de produits de matériel réformé et en dépense 459 277 francs de frais bancaires sur le Compte Spécial.

II. GESTION DU MATERIEL

II.1. Actualisation et saisie du matériel et équipements de l'Organisation

II.1.1. Haut-Commissariat, Centre Régional de Documentation et Cellule Eaux Souterraines - Saint-Louis

Toutes les actions pour la saisie des données en vue d'une prise en compte par l'informatique ont été menées ; la dernière mission du Service Administratif et Comptable et du Contrôle Financier à Saint-Louis (Centre Régional de Documentation, Cellule Eaux Souterraines) a permis de faire un inventaire exhaustif du matériel et des équipements. Une partie de ce matériel et équipement très usagés est proposé à la réforme (voir liste)

II.1.2. Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages

Le patrimoine localisé dans ces structures n'étant pas directement géré par le Haut-Commissariat, matériel et équipements dont la plupart hérités des Entreprises ayant construit les ouvrages et compte tenu de ces spécificités, devra faire l'objet d'une gestion appropriée.

Si pour le barrage de Manantali la gestion du patrimoine est informatisée, pour le barrage de Diamma cette importante tâche ne l'est pas encore.

II.2. Le parc automobile

Les véhicules actuellement en service à l'Organisation sont pour la plupart acquis avant 1985 et coûtent cher du point de vue de l'entretien et de la réparation. Ces véhicules sont proposés à la réforme et une nouvelle approche de la gestion du parc est à l'étude (voir liste des véhicules proposés à la réforme en Annexe IX).

II.3. Approvisionnement en fournitures et équipements, en carburant et lubrifiant

A ce sujet, il faut souligner que les tensions de trésoreries que connaît l'Organisation n'ont pas permis de passer des marchés avec nos fournisseurs comme le prévoit le règlement financier.

Les approvisionnements ne sont pas faits dans les délais et les ruptures de stocks sont assez fréquentes.

II.4. Entretien et maintenance du matériel et des équipements

Certains équipements très usagés (climatiseurs, machines à écrire, photocopieuses) grèvent lourdement l'enveloppe destinée à l'entretien du mobilier de bureau. Ces équipements doivent être mis à la réforme (voir liste).

II.5. Autres domaines d'action de la Division du Matériel

- Le Service du courrier est relativement bien assuré.

- Les démarches administratives liées aux exonérations et admissions temporaires et leurs suivis sont assurées régulièrement.

- La gestion du téléphone

Malgré les efforts entrepris depuis 1988, la réflexion se poursuit pour aboutir à une utilisation rationnelle du téléphone à moindre coût.

A cet effet, la tenue du registre des communications extérieures sera renforcée par d'autres mesures de contrôle.

Le gardiennage et l'entretien des locaux sont assurés quotidiennement.

III. - GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL

III.1. - Gestion administrative

III.1.1. Amélioration des outils de gestion

L'informatisation est effective pour la gestion du personnel et les salaires. En ce qui concerne la gestion financière (comptabilité deniers et matière), les travaux en vue de la saisie des données sont en cours d'achèvement et le système pourrait être testé dès la mise en place des équipements informatiques nécessaires.

III.1.2. - Relecture des textes de base

Le Haut-Commissariat a réactualisé les textes amendés qu'il avait déjà communiqués aux Etats en 1990 ; il souhaite leur examen à la prochaine session du Conseil des Ministres.

III.1.3. - Manuel de procédures comptables

Ce document étant l'acte d'application du règlement financier soumis à révision, son élaboration reste subordonnée à l'adoption du règlement financier.

III.1.4. - Mission de contrôle administratif et financier dans les unités décentralisées

Le programme de mission de contrôle administratif et financier auprès des unités décentralisées (CRD, Diama, Manantali, Eaux Souterraines) n'a été exécuté qu'en partie, du fait d'une situation de trésorerie qui n'a pas permis sa réalisation conformément au planning arrêté.

III.2. - Gestion du personnel

III.2.1 - Effectifs

Au 31 Octobre 1992, les effectifs de l'Organisation sont de 230 agents (56 cadres et 174 agents d'exécution) ainsi répartis :

a) . Haut-Commissariat.....	101	(dont 34 cadres)
b) . Cellule/Barrages.....	3	(dont 2 cadres)
c) . Manantali.....	93	(dont 15 cadres)
d) . Diama.....	33	(dont 5 cadres).

Répartition des cadres entre Etats-membres

- Mali.....	20
- Mauritanie.....	18
- Sénégal.....	18
TOTAL.....	56

III.2.2 - Mouvements du personnel enregistrés

III.2.1.1. Remplacements

Personnel cadre

Le Haut-Commissaire et le Secrétaire Général nommés par la Xème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris service le 1er Septembre 1992.

Agent d'exécution

Un chauffeur du Département de l'Infrastructure Régionale, admis à la retraite le 31/12/91 il a été remplacé le 19 Mai 1992.

. Une secrétaire, titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur a été nommée agent administratif, poste vacant, de même qu'un comptable du Haut-Commissariat a été affecté à un poste d'agent administratif à Diama, poste créé en 1992. Le poste de secrétaire ainsi libéré a fait l'objet d'un remplacement. Un planton démissionnaire en 1990 a été aussi remplacé.

III.2.2.2. - Départs définitifs

Les anciens Haut-Commissaire et Secrétaire Général ont été remis à la disposition de leurs Etats, leur mandat étant arrivé à terme.

Agent d'exécution

- Démission d'une secrétaire sténodactylographe et d'un aide-comptable ; ils n'ont pas été remplacés.

III.2.2.3 - Recrutement

. Le Directeur de la CPEB, nommé par le Conseil des Ministres en Février 1992 a pris service le 16 Mars 1992.

Par ailleurs, il est à signaler le retour, en Août-Septembre 1992 du reste des cadres et agents mauritaniens maintenus à Nouakchott depuis 1989, les autres ayant rejoint leurs postes en 1991.

III.2.3 - Retraite et Sécurité Sociale

Le point a été fait avec la Caisse de Sécurité Sociale un moratoire est en cours d'exécution. Les contacts sont en cours avec l'IPRES pour convenir d'un échéancier pour les arriérés. La même démarche permettra d'arrêter avec les organismes du Mali et de la Mauritanie les modalités de résorption des arriérés de cotisations sociales.

F. - DOCUMENTATION

I. - INTRODUCTION

Les activités traditionnelles du Centre Régional de Documentation et d'Archives de l'OMVS couvrent tous les domaines de la bibliothéconomie et de l'archivistique :

- collecte et enregistrement des documents et des archives,
- traitement bibliographique et archivistique,
- création de bases et banques de données,
- élaboration de produits documentaires,
- reprographie des documents,
- conservation des documents et des archives,
- formation du personnel et
- diffusion de l'information.

Deux sections partagent les tâches :

La section de documentation pour les documents scientifiques et techniques, et la section archives pour les documents administratifs et les archives.

Le bilan global des réalisations pour l'année 1992 s'établit comme suit :

II. DOCUMENTATION

II.1. Collecte et enregistrement des documents scientifiques, techniques administratifs et archives

Le Centre Régional de Documentation acquiert ses documents par échange et dons en provenance de partenaires variés :

- Sociétés Nationales de Développement rural,
- Services techniques nationaux publics et privés,
- Organisations régionales et internationales,
- Organisations non gouvernementales,
- Partenaires privés,
- etc...

Le Centre Régional de Documentation a reçu une documentation abondante mais dont une bonne partie n'est pas encore enregistrée. Ainsi, le registre des nouvelles acquisitions indique 250 nouveaux documents auxquels s'ajoutent une centaine de fiches techniques saisies directement en ordinateur.

II.2. Traitement bibliographique et création de bases et banques de données :

Le traitement bibliographique (catalogage, analyse indexage) des documents s'opère par saisie directe des données en ordinateur, permettant une mise à jour immédiate de la base des données bibliographiques. Au 30 Octobre 1992 cette base de données comportait 1455 unités documentaires.

II.3. Produits documentaires

L'ordinateur a permis de mettre au point trois index bibliographiques :

- une bibliographie courante classée par auteurs et par matières éditée et diffusée auprès des utilisateurs du Centre,
- une seconde bibliographie courante classée par ordre chronologique des numéros de classement des documents sur les rayonnages sous forme d'édition provisoire,
- une bibliographie rétrospective stockée sur disquette en attendant que les moyens financiers nécessaires pour son impression définitive soient disponibles,
- une liste alphabétique des titres de séries des documents traités dans l'ensemble de la base des données.
- En Janvier - Février 1992 le Centre Régional de Documentation a initié une banque de données sur les groupements de producteurs de la valée du fleuve Sénégal. Cette banque

récense tous les GIE, associations villageoises, associations de jeunes, groupements féminins, foyers de jeunes, PME, etc... intervenant dans la vallée. Intérrogée directement elle permet de savoir qui fait quoi dans la vallée en donnant le nom de l'organisme, les adhérents, les activités, le montant du financement obtenu, les équipements matériels, etc... Elle sera d'une grande utilité pour les actions de l'après-barage.

II.4. Reprographie

La situation de blocage signalée l'année dernière, résultant d'une panne de la dévelopeuse, qui aurait subi un choc pendant son transfert au Centre Régional de Documentation, d'une part, le manque de fournitures et produits de laboratoire, d'autre part, persiste toujours de sorte que rien n'a pu être fait dans le domaine du microfilmage. Cette situation est paralysante pour la diffusion de l'information et la sauvegarde sous forme de microfilms des documents et des archives déjà traités.

II.5. Diffusion de l'information

Elle s'adresse en premier lieu aux cadres, techniciens et experts de l'OMVS. Dans ce contexte le service Question/Réponse du Centre Régional de Documentation a reçu la visite de toutes les missions d'experts travail dans le cadre du programme de l'OMVS (Missions d'études d'évaluation des projets relatifs à la gestion des ouvrages communs, à la navigation, à l'énergie, à la santé, aux eaux souterraines, etc...)

En second lieu, aux experts nationaux et internationaux travaillant dans le cadre du développement agricole et rural des Etats-membres de l'OMVS, aux stagiaires de l'organisation, et aux experts des ONG dans la vallée.

Enfin, depuis le début de l'année les acteurs de l'après-barrages dont notamment les groupements de producteurs ont été pris en compte grâce aux banques de données, fiches techniques et dossiers signalés plus haut, adaptés à leurs niveaux et besoins.

Auprès de ces utilisateurs spéciaux le Centre Régional de Documentation a effectué une action considérable de sensibilisation et d'information dans le cadre de nombreux séminaires organisés à Saint-Louis et dans la région :

- séminaires de l'ASSOPAF suivi par 750 représentants de groupements de producteurs,

- séminaire de la Fédération des associations villageoises pour le développement,

- séminaire de l'Union Nationale des Eleveurs du Sénégal, etc...

Au niveau des statistiques qui ne reflètent pas

cependant la réalité, parce que tout n'a pas été enregistré, les fiches de consultation en mémoire d'ordinateur s'élèvent à 282.

III. ARCHIVES

La section des archives est chargée de gérer l'ensemble des archives de l'OMVS et des institutions dont elle est l'héritière : la CIE (Comité Inter-Etats) et l'OERS (Organisation des Etats Riverains du fleuve Sénégal). Cette gestion prend en charge les dossiers et documents administratifs depuis leur naissance dans les bureaux jusqu'à leur destruction ou leur conservation permanente pour fins de recherche dans le dépôt d'archives du Centre Régional de Documentation à Saint-Louis.

Pour gérer efficacement et de façon rationnelle, les documents administratifs et les archives de l'OMVS depuis le Comité Inter-Etats, la Section des Archives du CRDE/OMVS a mis au point un manuel de 250 pages comprenant notamment :

- un plan corporatif de classification et de classement des documents administratifs et des archives de l'OMVS,
- un calendrier de conservation et d'élimination des documents administratifs et des archives de l'OMVS.

Ces outils permettent :

- de classifier et de classer l'ensemble des documents administratifs et archives de l'OMVS quelqu'en soit le support,
- de regrouper ces documents administratifs et ces archives de deux façons différentes :
 - . le groupement physique où le code de classification correspond à la côte de classement c'est-à-dire à la localisation,
 - . le regroupement intellectuel où le code de classification assure la reconstitution d'un dossier dont l'information est conservée sur différents supports ou localisée en plusieurs endroits.

Un tel instrument, s'il est automatisé, permettra de générer l'index de repérage des documents et dossiers administratifs de notre Organisation depuis sa création. L'index de repérage sera une base de données constituée par la liste des documents et dossiers administratifs de l'OMVS, identifiés au moyen du plan de classification et qui indiquera l'endroit précis où ils sont conservés.

La base de données des documents administratifs et des archives de l'OMVS tenue à jour sera la mémoire au jour le jour de notre Organisation. Elle permettra de localiser et d'accéder

à l'ensemble des dossiers et documents techniques produits ou reçus par l'OMVS dans le cadre des activités liées à son programme.

Compte tenu du fait que les huit exemplaires du manuel de gestion des documents administratifs et des archives de l'OMVS envoyés dans les départements et services avaient disparu, la section a été obligée de préparer des extraits du manuel correspondant aux activités de chaque service et de chaque département pour faciliter et illustrer les rencontres de validation.

Le DDC, le DID, le Projet Energie, le Projet Navigation, la Cellule Provisoire des Barrages, le Service des Communications nous ont déjà reçu et les parties du plan de classification et de classement les concernant, ont été revues et corrigées.

Par ailleurs, 300 (trois cents) fiches correspondants ont été établie ; elles attendent d'être affinées en collaboration avec les informaticiens de l'OMVS.

Les documents et dossiers collectés au DDC ont été entièrement inventoriés.

IV. - FORMATION

En 1992, il était programmé de former les cadres et la secrétaire respectivement au logiciel MICRO-CDS/ISIS et au traitement de texte. Elle n'a pas eu lieu par indisponibilité des terminaux d'ordinateurs susceptibles de favoriser l'apprentissage sans gêner la saisie des données dans l'unité centrale.

Cependant le Chef de la Section Documentation a participé à deux séminaires organisés à Bordeaux et à Paris respectivement sur la Micro-Informatique appliquée à la gestion de l'information agricole, et sur l'utilisation du logiciel TEXTO dans les réseaux documentaires.

Ces deux séminaires auront permis au gestionnaire de la base des données du Centre Régional de Documentation d'approfondir sa connaissance du logiciel CDS/ISIS et de se former au logiciel TEXTO. Son séjour en France a été également l'occasion d'approcher l'un des plus importants réseaux français d'information scientifique et technique, IBISCUS. Cette opportunité permettrait au Centre Régional de Documentation d'élargir son réseau d'échange d'information avec les grands producteurs d'information sur le développement le CIRAD et les institutions qui le composent (IRAT, IRFA, IRHO, IRCC, IRCT, IRCA, CTFT, IEMVT, ORSTOM, le BDPA, le CEMAT, etc....).

Par ailleurs, dans le cadre de son assistance aux services documentaires des Etats-membres de l'OMVS, le Centre Régional de Documentation a reçu :

- deux étudiants de l'EBAD (Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar) dans le cadre de leur stage pratique annuel,
- deux agents du Projet de Bois de villages de Bakel, et
- trois stagiaires employés actuellement par la SAED pour inventorier ses documents administratifs et ses archives.

Le Centre Régional de Documentation est sollicité par les cellules nationales de coordination de l'OMVS en Mauritanie au Mali pour former les responsables des antennes nationales du CRD et documentalistes d'autres services nationaux (mines et géologie, plan etc... de Mauritanie). C'est le lieu de rappeler que les fonds pour assurer la formation de ses personnels des antennes existent, mais ils ne sont pas encore disponibles compte tenu de la situation de trésorerie du Haut-Commissariat de l'OMVS.

G. - EXPLOITATION DES BARRAGES

I. - INTRODUCTION

Le programme d'activités des Cellules d'Exploitation des Barrages adopté par la 33ème session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Dakar en Février 1992, a défini les actions que la Structure d'Exploitation des Barrages a été chargée de mettre en oeuvre au cours de l'année 1992 dans les domaines de :

- la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs,
- la gestion des eaux du fleuve Sénégal,
- la gestion des usagers de l'eau régularisée du fleuve Sénégal,
- la gestion technique des ouvrages,
- la gestion administrative et financière.

Les activités accomplies dans ces différents secteur, au cours de l'année 1992, sont résumées dans les paragraphes ci-dessous :

II. - MISE EN PLACE DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS DE L'OMVS

Le Directeur de la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages nommé par la 33ème session ordinaire du Conseil des Ministres est entré en fonction en Mars 1992 ; et depuis, il s'attèle à la mise en oeuvre des procédures et des actions relatives au transfert à Rosso, République Islamique de Mauritanie, de la Cellule d'Exploitation des Barrages.

Dans ce cadre, il a conduit une mission de prise de contact en Mauritanie et au Mali.

Le Haut-Commissariat a informé tous les partenaires au développement de l'ouverture du capital de l'Agence et les a invité à prendre des participations.

III. - GESTION DES EAUX DU FLEUVE

III.1. Le programme de gestion des eaux pour la période de saison sèche 1991/1992 (Novembre 1991 - Juin 1992) a été élaboré par le Haut-Commissariat à partir des informations qui lui ont été communiquées par les Etats-membres concernant les programmes de cultures de fin d'hivernage 1991 de contre saison froide 1991/1992, de contre saison chaude 1992 et des cultures industrielles ainsi que les prévisions de prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau des ville de Dakar et Saint-Louis.

En application de ce programme, les lâchures de retenue ont permis d'enregistrer à Bakel les débits moyens ci-dessous (m³/s) :

	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
1ère Décade	496,0	248,9	81,5	87,2	226,1
2ème Décade	300,9	130,9	73,2	154,3	251,7
3ème Décade	203,2	76,8	98,8	120,4	205,0

Le plan d'eau de la retenue de Diama maîtrisé à la cote 0,50 m IGN jusqu'en fin Janvier 1992 s'est élevé progressivement et a atteint 1,30 m IGN en fin Février 1992 et 1,45 m à la mi-Mars 1992

La 13è réunion de la Commission Permanente des Eaux tenue à Dakar en Mars 1992, a recommandé de moduler les lâchures de la retenue entre 150 et 200 m³/s de façon à permettre en particulier de maintenir la cote de Diama à 1,50 + 0,10 m et d'offrir de bonnes conditions hydrauliques permettant une exploitation optimale de l'eau dans la vallée.

Les lâchures de la retenue de Manantali qui ont été augmentées à partir du 06 Février 1992 ont été en moyenne de (en m³/s) :

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1ère Décade	116,0	199,3	184,0	153,0	244,1
2ème Décade	95,5	192,4	166,1	173,5	221,5
3ème Décade	154,6	168,0	160,8	203,0	238,4

Sous l'effet des lâchures de la retenue de Manantali, les débits moyens décadiaires (m³/s) à Bakel ont été de :

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1ère Décade	87,2	226,1	211,2	220,0	266,8
2ème Décade	154,3	251,7	222,8	177,8	295,2
3ème Décade	120,4	205,0	211,4	213,1	237,4

Depuis le mois de Mars 1992, la retenue a été maîtrisée à la cote 1,50 m IGN.

Isolé de la retenue de Diama le 07 Novembre 1991, le lac de Guiers a enregistré une baisse régulière de niveau (5 à 6 mm/j) jusqu'au 10 Mars 1992, passant de 1,54 à 0,84 m IGN.

A partir de la réouverture du canal de la Taouey, le lac, de nouveau alimenté par le fleuve, a atteint la cote 1,40 m IGN le 4 Avril 1992 et la cote 1,44 m IGN le 18 Avril 1992. Il s'est ensuite maintenu à cette cote (environ 1,45 m) jusqu'en fin Août 1992.

Pendant la saison sèche 1991/1992, les lâchures de la retenue de Manantali et les volumes écoulés à Bakel ont été (en millions de m³) de :

	Novem.	Décem.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total Nov.Juin
Lâchures à Manantali	453,46	230,09	176,40	309,88	498,16	441,34	474,99	608,32	3192,22
Volumes Ecoulés à Bakel	881,16	421,64	217,99	302,32	607,60	557,56	556,9	689,59	4243,82

Les lâchures de soutien de la retenue de Manantali pendant la saison sèche 1992 se sont élevées à 3.192,22 millions de m³ de Novembre 1991 à Juin 1992 soit près du double du volume de 1,647 millions de m³ pour la saison sèche de Novembre 1990 à Juin 1991.

Il en a résulté un écoulement plus important tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (volume écoulé de Novembre à Juin en millions de m³) :

	Année 1991-92	Année 1990-91	Année 1989-90	Année 1988-89	Année moyenne 1904-1990
Lâchures à Manantali	3192,22	1647,0	1166	795	2028
Volumes écoulés à Kayes	4039	1373	1131	701	
Volumes écoulés à Bakel	4243,82	1504	1290	844	2523

La retenue de Manantali qui était à son niveau normal en fin Octobre 1991 a été destockée progressivement au rythme des débits moyens suivants :

	Lachers à Manantali	Débits moyens à Bakel
1ère décade Juillet	275,6 m3/s	318,0 m3/s
2ème décade Juillet	321,2 m3/s	540,5 m3/s
3ème décade Juillet	300,0 m3/s	602,7 m3/s
1ère décade Août	41,7 m3/s	367,4 m3/s
2ème décade Août	105,2 m3/s	388,7 m3/s
3ème décade Août	85,6 m3/s	505,7 m3/s

(1) - En réalité il s'agit du débit moyen du 21 au 28 Août 1992.

Les lachers de soutien de la crue ont commencé le 29 Août et ont été arrêtés le 19 Septembre. Pendant cette période le débit moyen journalier a été de 1205,5 m3/s et le volume total des lachers pendant les 22 jours a été de 2.291,4 millions de m3. Le débit maximum journalier des lachers de soutien de la crue a été de 1.416,6 m3/s le 16 Septembre 1992.

La crue "artificielle" à Bakel s'est étendue sur la période du 1er au 22 Septembre soit 22 jours au lieu de 15 jours initialement envisagés. Cette prolongation d'une semaine favorable des apports du Bafing. Le volume de la crue artificielle à Bakel a été de 4041,3 millions de m3 et le débit moyen journalier a été de 2126,1 m3/s. Le débit maximum journalier a été de 2383,70 m3/s le 2 Septembre 1992.

A partir de la 3ème décade de Septembre 1992, les lachers de la retenue de Manantali et les débits moyens décadiques à Bakel ont été les suivants :

	Lachers Manantali m3/s	Débit à Bakel m3/s	Décade	Lachers Manantali m3/s	Débit à Bakel
3ème D. Sept.(2)	46,1	652,5	1ère Décade Déc.		
1ère D. Oct		409,9	2ème Décade Déc.		
2ème D. Oct.		382,6	3ème Décade Déc.		
3ème D. Oct.		476,9			
1ère D. Nov.					
2ème D. Nov.					
3ème D. Nov.					

(2) Il s'agit en réalité : du débit moyen du 20 au 30 Septembre inclus pour Manantali et du débit moyen du 23 au 30 Septembre inclus pour Bakel.

Les volumes écoulés du 1er Juillet au 31 Octobre 1992 aux principales stations ont été de :

Dakka Saïdou/Bafing	:	4653,30 millions de m ³
Bafing Makana/Bafing	:	4798,61 millions de m ³
Oualia /Bakoye	:	1327,95 millions de m ³
Gourbassi /Falémé	:	871,29 millions de m ³
Kayes /Sénégal	:	5996,09 millions de m ³
Bakel /Sénégal	:	7993,86 millions de m ³ .

Le tableau ci-dessous indique le rapport entre le volume écoulé au cours de la période considérée (Juillet à Octobre) de l'hivernage 1992 et celui de certaines saisons d'hivernage précédentes : 1988, 1991 et année moyenne de 1987 à 1991.

La crue 1992 a été de très faible ampleur pour le Bakoye et la Falémé avec un volume total d'écoulement nettement inférieur à l'année moyenne depuis la mise en service du barrage de Manantali. Pour le Bafing la crue 1992 est assez proche de la crue moyenne de 1987 à 1991.

Stations	Ecoulement : Juillet-Octobre millions de m ³			Rapport %		
	Hiv. 88	Hiv. 91	Moyenne Hivern. 87-91	Hiv. 1988	Hivern .1991	Moyenne Hivern. 87-91
Dakka Saïdou/Bafing	5598,63	5372,68	4891,05	83,10	86,61	95,14
Oualia/Bakoye	3430,14	1782,73	170,12	38,71	74,49	78,11
Gourbassi/Falémé	2460,71	2048,48	1497,79	35,41	42,53	58,17
Bakel/Sénégal	13348,16	10874,09	9470,76	59,89	73,51	84,41

Le niveau de la retenue de Diama a été maintenu, tel que prévu, à environ 1,50 m jusqu'au 15 Octobre, puis a été relevé progressivement pour atteindre 1,60 m le 18 Octobre, 1,60 m le 23 Octobre, 1,72 m le 26 Octobre et 1,75 m le 27 Octobre 1992.

Le niveau du lac de Guiers, à peu près constant, à environ 1,45 m jusqu'à la fin du mois d'Août, s'est élevé progressivement pour atteindre la cote 1,98 m le 02 Octobre 1992. Le niveau a progressivement baissé suite la fermeture du canal de la Taouey et s'est stabilisé à 1,50 m à partir du 17 Octobre 1992.

La 15ème réunion de la Commission Permanente des Eaux qui s'est tenue à Dakar le 9 Octobre 1992, a proposé le programme de gestion ci-dessous :

a) - Gestion de la retenue de Manantali

- maintien d'un débit d'eau moins 375 m³/s à Bakel jusqu'au 30 Novembre 1992,
- du 1er Décembre 1992 au 31 Janvier 1993, modulation du débit à Bakel entre 100 et 300 m³/s en fonction des contraintes de réparation du rip rap et du remplissage de la retenue de Manantali,
- à partir du 1er Février 1993, maintien d'un débit à Bakel de 200 m³/s en attendant la prochaine réunion de la CPE.

b) - Gestion de la retenue de Diama

- à partir du 15 Octobre 1992, remontée de la cote à Diama de 1,50 m à 1,75 m,
- abaissement temporaire du niveau de la retenue à la cote 0,50 m IGN entre le 15 et le 31 Décembre 1993,
- cote limitée à 1,50 m IGN pendant la durée des travaux prévus sur la digue rive droite et sur la digue rive gauche.

IV. - GESTION DES USAGERS DE L'EAU

Le Haut-Commissariat a procédé à la collecte, auprès des Etats-membres, des programmes prévisionnels de culture des campagnes de contre saison froide 1991/1992, de contre saison chaude 1992 ainsi que des prévisions de prélèvement d'eau par les unités agro-industrielles et pour l'alimentation en eau des centres urbains.

Campagne de contre saison froide 1991/1992

	RIVE GAUCHE			RIVE DROITE	HAUT-BASSIN	TOTAL ha
	Tomate (ha)	Mais (ha)	Maraîchage (ha)	Mais/ Sorgho (ha)	Maraîchage (ha)	
Delta + B. Vallée	1250	-	-	600	-	1850
Moyenne Val. aval	319	440	58	660	-	1477
Moyenne Val. amont	-	1200	580	260	-	2040
Haute Vallée	300	300		302	-	902
Haut-Bassin					74	74
TOTAL	1869	1940	638	1822	74	6343

Campagne de contre saison chaude

	Rive Gauche riz (ha)	Rive Droite riz (ha)	Haut-Bassin	Total
Delta + B.Vallée	2500	2445	-	4945
Moyen. Val. aval	500	310	-	810
Moyen. Val. amont	200	-	-	200
Haute Vallée	-	-	-	-
Haut-Bassin	-	-	-	-
TOTAL	3200	2755	-	5955

Cultures industrielles

- 7800 ha de culture de canne à sucre de Novembre 1991 à Octobre 1992 par la Compagnie Sucrière Sénégalaïse,
- 100 ha de culture de tomate, oignons et pomme de terre par la SOCAS,

Prélèvement d'eau pour l'approvisionnement en eau de centres urbains

Les prévisions de prélèvements d'eau pour l'année 1992 au fleuve pour l'alimentation en eau des centres urbains sont de 14.980.000 m³ au lac de Guiers pour la ville de Dakar et de 3.355.246 m³ pour l'alimentation de la ville de Saint-Louis.

Le Haut-Commissariat a transmis aux Ministres de tutelle les factures de redevances d'eau pour l'exercice 1992. Ces redevances s'élèvent à 180.687.364 F dont : 160.914.520 F pour la C.S.S., 11.384.800 F pour la SONEES, 4.160.000 F pour la SAED, 3.724.500 pour la SONADER et 683.544 pour la SOCAS.

A la date du 31 Octobre, la situation de recouvrement de redevances est la suivante :

- la SONEES a procédé au paiement de la totalité de sa redevance de 1987 à 1992 pour un montant total de 68.643.200 F.CFA,
- la SAED a procédé au paiement de sa redevance de 1987 à 1991 pour un montant total de 21.842.600 F.CFA,
- la SONADER a procédé au paiement de sa redevance de 1987 à 1991 pour un montant total de 5.198.700 F.CFA,

- la SOCAS a procédé au paiement de sa redevance de 1987 pour 1.850.000 F.CFA.

Les redevances impayées s'élèvent actuellement à 968.428.368 F.CFA dont :

- 952.741.480 F.CFA dus par la CSS pour les exercices 1987 à 1992,
- 7.802.388 F.CFA dus par la SOCAS pour les exercices 1988 à 1992,
- 4.160.000 F.CFA dus par la SAED pour l'exercice 1992,
- 3.724.500 F.CFA dus par la SONADER pour l'exercice 1992.

Les actions entreprises par le Haut-Commissariat auprès du Ministère de tutelle de l'OMVS et de la CSS, principal usager redevable n'ont malheureusement pas encore permis de faire payer par cette société, la redevance dont elle est redevable à l'OMVS.

Il est important de rappeler que le paiement des redevances est devenue une conditionnalité au démarrage de certains projets importants notamment la réhabilitation de la digue rive gauche, l'assistance à la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages, l'assistance à l'exploitation du barrage de Manantali et à la mise en vigueur du financement des ouvrages différés de la rive droite.

En exécution du mandat qui lui a été confié à cet effet, le Haut-Commissariat a organisé une réunion d'experts sur la tarification des prélèvements d'eau et le recensement des usagers.

Cette réunion qui s'est tenue du 15 au 18 Juin 1992 à Dakar recommande au Conseil des Ministres qu'il soit procédé à une révision du système actuel de tarification dans le sens suivant :

- application de la tarification à tous les usagers tant publics que privés,
- élargissement de l'assiette de la redevance applicable aux cultures vivrières, à la superficie nette irrigable ; la superficie nette irrigable étant définie comme la superficie effectivement aménagée,
- maintien des tarifs de :
 - * 0,76 F.CFA/m³ pour les prélèvements pour l'alimentation en eau potable et industrielle

- * 0,76 F.CFA/m³ pour les prélevements pour l'irrigation des cultures industrielles,
- * 1300 F.CFA/ha/an pour les cultures vivrières, à appliquer aux superficies effectivement aménagées.

Cette réunion a également recommandé au Haut-Commissariat de préparer avec un consultant et d'organiser le plus rapidement possible un séminaire en vue d'une analyse plus approfondie avec toutes les parties impliquées (Haut-Commissariat, Etats-membres et utilisateurs) du système de tarification.

Enfin, cette réunion attire l'attention du Conseil des Ministres sur les mesures d'accompagnement nécessaires au niveau des Etats-membres, à savoir :

- l'adoption des mesures législatives ou règlementaires fixant les modalités de paiement de la redevance,
- la mise en place des structures relais avant la fin de l'année 1992, chargées de la collecte des redevances dans le cadre d'accords à convenir avec l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs,
- la mise en place d'un système de garantie de recouvrement des redevances et du fonctionnement des structures-relais.

S'agissant du recensement des usagers de l'eau, la réunion a insisté sur l'importance des données relatives à la Superficie Nette Irrigable (SNI) compte tenu des propositions faites en matière de tarification et de la nécessité d'améliorer la fiabilité et la disponibilité en temps réel de ces données.

La réunion met l'accent sur l'urgence et la nécessité :

- de mettre en place au niveau des Etats un cadastre rural dans les zones irrigables du bassin du fleuve Sénégal,
- de redynamiser le projet de télédétection de l'OMVS pour permettre d'affiner le recensement des usagers et d'améliorer le suivi de la crue, des cultures d'hivernage et de contre saison ainsi que la connaissance de l'environnement,
- de l'organisation par le Haut-Commissariat d'un atelier avec les personnes concernées par le recueil des données en vue du transfert de la méthodologie et du savoir faire de l'OMVS.

V. - GESTION TECHNIQUE DES OUVRAGES

La gestion technique des ouvrages est constituée par les activités d'exploitation, de surveillance, d'inspection, d'entretien et de réparation.

Les consignes d'exploitation établies par les ingénieurs-conseils, les entreprises de Génie Civil et les constructeurs d'équipements précisent les règles et les fréquences à observer dans l'accomplissement des activités de gestion techniques.

Au niveau de chacun de ces ouvrages, certaines parties et certains équipements ont atteint des degrés de détérioration très préoccupants. Le développement de cette situation pourrait avoir des conséquences extrêmement préjudiciables sur le bon fonctionnement et la sécurité des ouvrages.

Pour le barrage de Diamal, la dégradation affecte surtout la route d'accès au barrage, certaines zones de remblais notamment la plateforme des passerelles, la peinture de protection passive, la station de pompage d'eau. Les équipements du barrage sont surtout affectés par une très grave pénurie de pièces de rechanges. Le matériel roulant d'exploitation (parc automobile, compresseur, camion-citerne, camion grue) est dans un état de complète vétusté, le rendant presque inutilisable.

En outre le risque d'une rupture de l'approvisionnement du barrage en énergie, par coupure d'électricité de la SENELEC conjuguée avec un équipement de la résere de gas-oil est permanent.

En ce qui concerne le barrage de Manantali, le travaux de confortation : recharge en crête de la digue et reconstruction de la route et les travaux de légers dégats survenus au coursier des évacuateurs des crues pendant les essais de Septembre et Octobre 1991, sont à réaliser et le Haut-Commissariat prépare actuellement en relation avec l'ingénieur-conseil, les spécifications de ces travaux. Il est également prévu d'améliorer et de renforcer le système anti-cavitation à installer sur les vidanges de demi-fonds.

Les problèmes rencontrés sur les vannes de demi-fonds (non conformité avec les plans de fixation des garnitures d'étanchéité, débits de fuite excessifs, décentrage de la vanne n° 3) qui ont jusqu'à présent empêché la réception définitive de vannes segments de demi-fonds ont fait l'objet d'une intervention du constructeur MAN-SOMETAL.

Les pannes des appareils de mesures automatiques du dispositif d'auscultations) sont assez fréquentes, obligeant à recourir très souvent à des relevés manuels.

Les communications entre le Haut-Commissariat et la Structure d'Exploitation du barrage de Manantali sont gravement handicapées par les fréquentes pannes des installations téléphoniques à Manantali.

La dégradation du rip-rap du parement amont de la digue a fait l'objet d'un rapport du Groupement Manantali qui a porté sur la vérification du dimensionnement (granulométrie et épaisseur) du rip rap, et à sa mise en oeuvre. Le Haut-Commissariat a demandé au Groupement Manantali de procéder à l'élaboration d'une note complémentaire portant sur :

- une définition plus précise des travaux,
- une définition du mode d'exécution des travaux,
- le calendrier d'exécution des travaux,
- le coût des travaux,
- l'avis juridique.

Par ailleurs, la KFW a accepté de financer l'évaluation, par un expert indépendant, des dégradations du rip-rap et la définition des travaux de réparation et de renforcement.

Ce rapport qui devait être remis par le Groupement Manantali au Haut-Commissariat, l'a été finalement le 11 Novembre 1992.

Dans le cadre de la recherche d'une assistance permettant de réduire la mobilisation des crédits au fonctionnement des barrages, le Haut-Commissariat a présenté à la 23ème réunion du Comité Consultatif, une requête pour le financement d'un programme d'appui à l'exploitation des barrages pour la période 1992-1996.

Suite aux premières réactions de certains bailleurs de fonds, le Haut-Commissariat a entrepris les actions suivantes :

a) - la KFW dont le programme d'assistance à l'exploitation du barrage de Manantali (2^e phase) arrive à terme en fin d'année 1992, a été sollicité pour la prolongation de cette assistance pour une nouvelle période de 2 ans (1993 et 1994). La KFW a donné son accord de principe sur cette prolongation qui portera sur :

* un volet technique constitué par la mise à disposition d'un expert conseiller de direction, pour 2 ans, d'experts pour des missions ponctuelles de courte durée et deux inspections techniques complètes du barrage,

- * un volet financier constitué par le financement des achats de grosses pièces de rechange et éventuellement le financement des dépenses de matériel de fonctionnement.

Il est à signaler que cette phase de l'assistance de la KFW ne comprend pas la prise en charge des dépenses de personnel.

b) - La Coopération Française a été sollicitée pour apporter un appui à la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages. Cet appui porterait sur les volets suivants :

- * appui technique et financier à la maintenance du barrage de Diama et à la gestion de l'eau,
- * appui à la mise en place et au fonctionnement d'un système de communication adaptée aux besoins de l'Agence.
- * appui à la Direction Générale de l'Agence et à la mise en place d'un système de gestion clientèle.

Une mission de deux experts de l'Office Internationale de l'Eau, financée par le FAC est attendue du 22 Novembre au 08 Décembre 1992. Cette mission examinera les aspects relatifs à l'appui à apporter à l'Agence dans le domaine de l'organisation de l'Agence en fonction de ses missions et des relations entre l'Agence et les usagers de l'eau.

c) - Le Fonds Saoudien a été sollicité pour financer le reliquat des engagements pour les travaux des barrages de Diama et de Manantali une assistance limitée aux strictes dépenses de maintenance du barrage de Diama à l'exclusion des charges de fonctionnement, d'énergie et de personnel.

VI. - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La situation difficile de trésorerie que rencontre l'Organisation se répercute naturellement au niveau des Structures plus particulièrement au niveau de Diama qui ne dispose d'aucun appui financier extérieur. Les engagements de dépenses pour les Structures sont inférieurs à 65 % de leur budget à deux mois de la clôture de l'exercice budgétaire.

Le taux d'approvisionnement du budget qui devait se situer à 83 % pour la Structure de Diama, est actuellement inférieur à 25 %. Les ruptures de stock de carburant et les menaces de suspension d'énergie électrique par la SENELEC risquent à terme de bloquer le fonctionnement du barrage compte tenu

de la crise de confiance avec les fournisseurs du fait d'importants impayés accumulés (85 Millions de francs pour Diamé, soit le 1/3 de son budget annuel de fonctionnement). Les ruptures de stock de pièces de rechange pour les équipements électriques et électromécaniques ne permettent plus de procéder aux opérations régulières et nécessaires de maintenance.

Il est donc plus qu'urgent de dégager en toute priorité les moyens requis pour assurer la sauvegarde de outils que constituent les barrages de Diamé et Manantali.

ANNEXE 1

SITUATION DES ARRIERES DU SERVICE DE LA DETTE

MALI

- Prêt 220 du Fonds Koweïtien relatif au Programme de l'OMVS DK 233 658, 806 (échéance du 15/8/1992).

Au titre de l'échéance du 15/4/1992 du prêt n° 85 du Fonds Koweïtien relatif à un projet national, sont également dus 107 147,776 DK ; ce qui fait un total de DK. 340 806,582 (environ 297 millions de F.CFA).

Dans la mesure où le Fonds Koweïtien lie, jusqu'ici, ses différents prêts, c'est la totalité de ce montant qui doit être réglée pour assurer les décaissements sur chacun de ses prêts.

- Prêt 7/166 du Fonds Saoudien relatif au Programme de l'OMVS (échéance du 15/8/92) RS 1 566 270,36 (environ 105 millions de F.CFA).
- Convention Financier de EU 35 Mo avec l'Italie (Médiocredito Centrale) échéances du 5/7 à fin 1992.....EU \$ 89 732,46 (environ 23 millions de F.CFA).

MAURITANIE

- Prêt 7/167 du Fonds Saoudien relatif au Programme de l'OMVS (échéance du 15/8/1992 et arriérés)... RS 2 251 258,03 soit environ 150 millions de F.CFA.

Compte tenu de la souplesse dont le Fonds Saoudien a accepté de faire preuve dans la pratique, le paiement de ce montant permettra d'assurer les décaissements en suspens sur ce prêt.

- Prêt 1017 du Fonds d'Abu Dhabi relatif au Programme de l'OMVS : les arriérés dus sur ce prêt depuis Septembre 1989 s'élèvent (jusqu'à l'échéance du 30/9/1992 comprise) à Dh EAU 6 390 080,47 soit environ 436 millions de F.CFA.

Des arriérés sont également dus, depuis Janvier 1989, sur d'autres prêts relatifs à des projets nationaux.

Les Fonds d'Abu Dhabi liant jusqu'ici ses différents prêts, il est nécessaire de régler la totalité des arriérés pour assurer les décaissements sur chacun des prêts.

- Prêt 328 P du Fonds de l'OPEP relative à Manantali:
 - Echéance du 15/10/92.... EU \$ 6 100,01
soit environ 15,3 millions de F.CFA

Pour l'essentiel, il y a lieu de signaler, par ailleurs, qu'à cause du non paiement d'arriérés du service de la dette, le prêt 218 du Fonds Koweïtien relatif au Programme de l'OMVS, fait l'objet d'une suspension depuis 1988.

Les arriérés sur ce seul prêts sont estimés à quelque 4 milliards de F.CFA équivalents.

SENEGAL

- Prêt 1018 du Fonds d'Abu Dhabi relatif au Programme l'OMVS (depuis le 30/3/1992).... DhEAU 9 658 036,49
soit environ 660 millions de F.CFA.

Des arriérés de 4,186 sont également dus sur des prêts relatifs à des projets nationaux.

- Prêt 326 P du Fonds de l'OPEP (échéance du 15/10/1992)
EU \$ 183 378,12 soit environ 46 millions de F.CFA
- Prêt 3/168 du Fonds Saoudien (échéance du 15/8/1992)
RS 1 990 835,51 soit environ 133 millions de F.CFA.

Pour éviter le recours à l'assurance HERMES par ECBM, avec toutes les conséquences négatives sur le financement ultérieur des projets de l'OMVS et de ses Etats-membres co-gérants initiaux du prêt allemand de 166 millions de DM et emprunteurs auprès d'autres bailleurs de fonds dont les prêts font l'objet de suspension, un arrangement a pu être trouvé avec la KFW. Celle-ci a accepté en effet de verser à ECBM la somme que lui aurait payée HERMES, soit DM 1 502 527,69 après que ECBM se soit engagée à transférer à la KFW les versements ultérieurs qu'elle recevrait après la levée des mesures de suspension.

RELIQUATS PREVISIBLES CUMULES (DIAMA+MANANTALI) par SOURCE de FINANCEMENT et par ETAT-MEMBRE (parités du 25/09/1990)

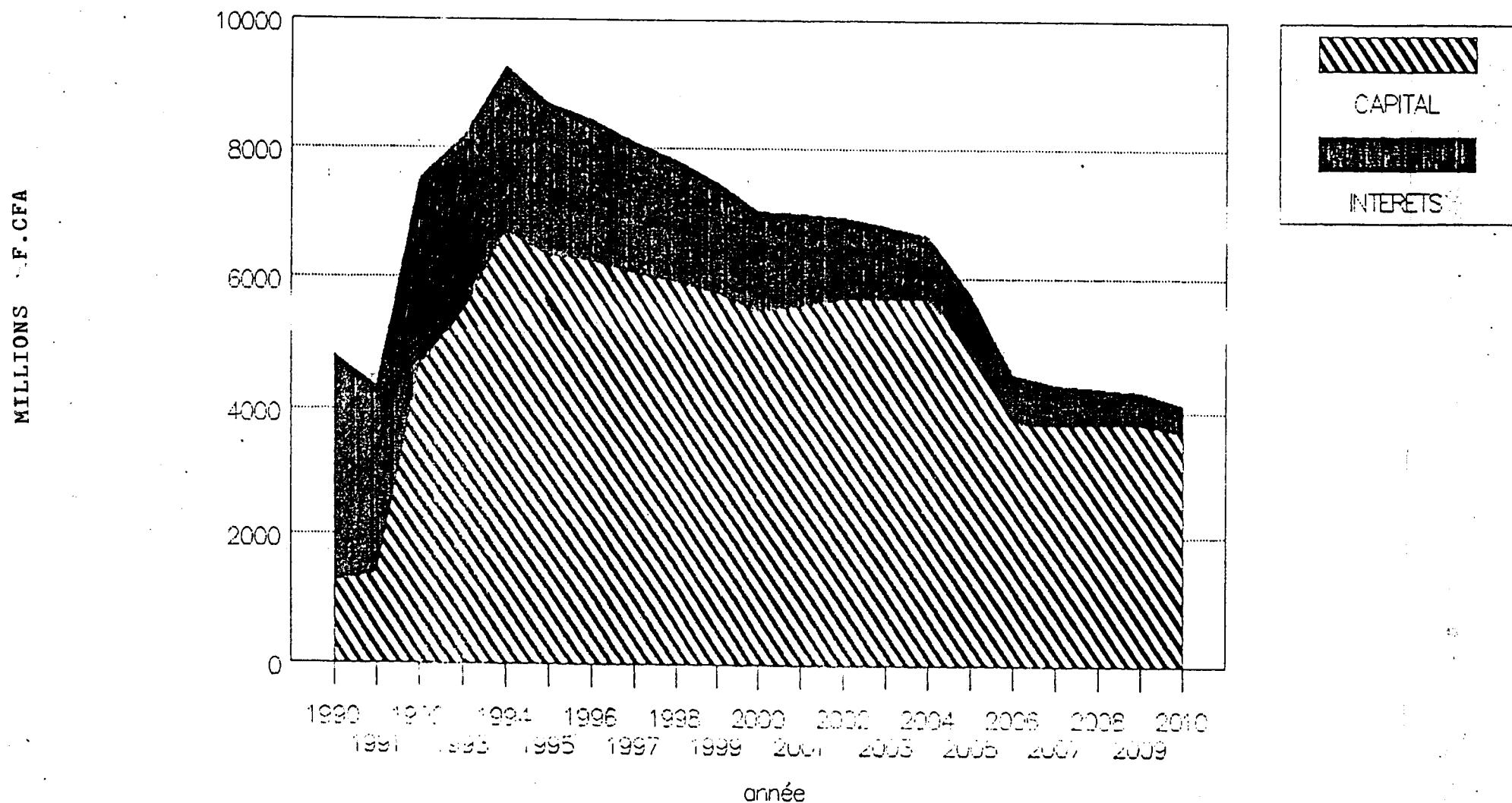
Février 1992

	FS RIS	FK DK	ADH DH EAU	FRANCE FF	FED ECU	GROUPE BAD UCB	RFA DM	FONDS OPEP EU\$	BID DI	ITALIE EU\$	CANADA CAN\$	TOTAL
Millions d'UNITES DE COMPTE :	62,42	6,10	37,82	7,14	8,85	0,25	31,74	1,56	4,10	0,18	0,024	
ou millions de EU \$:	16,69	17,94	10,29	1,37	11,74	0,35	20,37	1,56	5,74	0,18	0,021	86,25
ou milliards de F.CFA :	4,36	4,69	2,69	0,36	3,06	0,11	5,31	0,40	1,50	0,05	0,005	22,53
13,64												
répartis en : (milliards de F.CFA)												
MALI :	1,61	1,67	0,99	0,13	1,36	0,04	1,87	0,15	0,58	0,02	0,002	8,43
MAURITANIE :	0,73	0,89	0,45	0,08	0,64	0,02	1,20	0,07	0,25	0,01	0,001	4,34
SENEGAL :	2,02	2,11	1,25	0,15	1,06	0,05	2,24	0,18	0,69	0,02	0,002	9,75

- REMARQUES : 1. Les reliquats sur DIAMA du Groupe de la BAD ne sont pas pris en compte ici : ils ont été affectés en totalité aux travaux de l'Endiguement de la Rive Droite.
2. Les trois Fonds Arabes, la BID et le Fonds de l'OPEP ont décidé d'affecter leurs reliquats au développement agricole dans le bassin du fleuve Sénégal, au prorata de ces reliquats par Etat-Membre : milliards de FCFA eq. 13,64 répartis en Mali : 5,00 ; Mauritanie : 2,39 et Sénégal : 6,25.
3. Il convient de rappeler que le prêt FED de 30 MECUS avait été accordé conjointement aux Etats-Membres au prorata des enveloppes des Programmes Indicatifs Nationaux : Mali : 13,4 MECUS, Mauritanie : 6,3 MECUS & Sénégal : 10,3 MECUS .
4. Les reliquats indiqués pour l'Italie sont ceux du seul engagement effectué en faveur du lot Equipements Electromécaniques

EVALUATION SERVICE DE LA DETTE

montants prévisionnels annuels



I

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

SITUATION DES CONTRIBUTIONS

AU 10.11.1992

ETATS MEMBRES	EXERCICE 1989			EXER- CICE : 1990			EXERCICE 1991			EXERCICE 1992			TOTAL DU
	Montants des contributions	Paiements	Reliquats	Montant des contributions	Paiements	Reliquats	Montant des contributions	Paiements	Reliquats	Montant des contributions	Paiements	Reliquats	
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
M A L I	224.959.381	224.959.381	-	Payé	215.768.231		22.221.442	193.546.789	293.439.686	-	293.439.686	486.986.475	
MAURITANIE	210.672.590	210.172.590	-	Payé	209.575.192		209.575.192	-	254.526.231	9.722.625	244.803.606	244.803.606	
SENEGAL	232.609.001	-	232.609.001	Payé	219.084.192		219.084.192	-	314.275.236	80.000.000	234.275.236	466.884.237	
<u>TOTALUX</u>	668.240.972	435.631.971	232.609.001	-	644.427.615		432.335.287	193.546.789	862.241.153	89.722.625	772.518.528	1.198.674.318	

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SÉNÉGAL

四

CONTRIBUTIONS RECUES DES ETATS MEMBRES EN 1991 ET 1992
RECAPITULATIF

CONTRIBUTIONS RECUES DES ETATS-MEMBRES EN 1991 ET 1992

VERSEMENTS		IMPUTATION DES VERSEMENTS									
Date	Montant	Arriérés dus au 1er.1er.91	Contribution 1991	Montant	Paiements	Solde	Contribution 1992	Montant	Paiements	Solde	Solde total du
1991	274.778.558										
12.2.91	15.000.000	15.000.000	259.778.558								
13.2.91	10.000.000	10.000.000	249.778.558								
13.2.91	25.000.000	25.000.000	224.778.558								
<u>Contr. 1991</u>			215.768.231								
19.6.91	5.000.000	5.000.000	219.778.558								
25.6.91	30.000.000	30.000.000	189.778.558								
20.11.91	5.000.000	5.000.000	184.778.558								
10.12.91	5.000.000	5.000.000	179.778.558								
<u>1992</u>											
21.1.92	40.000.000	40.000.000	139.778.558								
<u>Contr. 1992</u>							293.439.686				
28.7.92	50.000.000	50.000.000	89.778.558								
29.9.92	60.000.000	60.000.000	29.778.558								
5.11.92	52.000.000	29.778.558		22.221.442	193.546.789						
TOTALUX	297.000.000	274.778.558	274.778.558	-	215.768.231	22.221.442	193.546.789	293.439.686	-	293.439.686	486.986.475

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

IV

